

Abonnements par la poste :

Edition quotidienne	
CANADA	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA	2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE	3.00

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal, vendredi 14 août 1925.

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration:
336-340 NOTRE-DAME EST

MONTREAL

TELEPHONE : Main 7460
Service de nuit : Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5153

Une manifestation ouvrière

Les Trois-Rivières, 13 août 1925.

La physionomie des *Semaines sociales* est aujourd'hui fixée et leurs manifestations se déroulent suivant un rythme bien défini: les cours proprement dits sont complétés par de grandes séances publiques, coupées de visites d'institutions, de fabriques, etc. La *Semaine* des Trois-Rivières ne diffère pas sur ce point des autres.

Entre les cours, nous avons eu des visites à Shawinigan, au Cap-de-la-Madeleine, aux Trois-Rivières même. Les *semainiers* ont pu passer avec les Oblats du Cap, puis au milieu des vieux tableaux et des livres antiques des Ursulines des heures trop brèves, et voir, à la *Shawinigan Water & Power*, à la *Saint-Maurice Paper*, à la *Wabasso Cotton Co.*, l'industrie moderne en plein travail. Et la grande manifestation ouvrière vient de succéder à la traditionnelle cérémonie religieuse.

Cette manifestation promettait d'être très considérable. La foule groupée devant l'hôtel de ville faisait une masse impressionnante. Malheureusement, quelques minutes à peine après le début de la fête, la pluie commençait à tomber. On se transporta immédiatement à l'hôtel de ville, où un auditoire encore fort important suivit les orateurs et remplit la grande salle.

Séance variée par le ton, le genre, l'allure des orateurs, séance très variée, car on imagine peu d'orateurs qui diffèrent aussi profondément que MM. Bolduc et Beaulé, les deux organisateurs ouvriers, M. Durand, l'avocat, et MM. les abbés Fortin et Chamberland, les aumôniers des syndicats; séance variée et diverse dans la forme, mais profondément une dans le fond. Car, sous des formes différentes, ouvriers, aumôniers et avocat préchaient la même doctrine, professaient les mêmes leçons.

Simple, clair, précis, très *matter of fact*, l'organisateur des syndicats catholiques des Trois-Rivières, vice-président de la Confédération générale des Travailleurs catholiques, souhaite en quelques mots la bienvenue aux *semainiers*, rappelle les progrès réalisés par les syndicats catholiques aux Trois-Rivières, invite les ouvriers trifluviens à s'y inscrire, de plus en plus nombreux. Et, sans plus, il cède la parole au président général de la Confédération, M. le chevalier Pierre Beaulé, de Québec.

Tous les habitués des milieux syndicaux connaissent celui-ci — un cordonnier-machiniste qui a fait trente ans d'usine, qui est depuis longtemps un syndicaliste actif, qui fut à Québec l'un des chefs du mouvement syndical catholique. Type du vieil *unioniste* qui a trouvé dans les syndicats catholiques la complète satisfaction de ses aspirations professionnelles, la pleine occasion de mettre en valeur toutes ses forces. Cerveau clair, formé surtout par la rude expérience de la vie, cœur ardent et très dévoué à son oeuvre. A propos de lui et de quelques-uns de ses confrères, M. l'abbé Fortin, qui est le témoin quotidien de leur vie, devait un peu plus tard parler d'héroïsme véritable.

Un trait d'abord dû frapper ceux qui entendaient ce soir pour la première fois le président de la Confédération. Ce vieux syndicaliste, ce chef qui a si longtemps travaillé de ses mains, ne dénonce point les patrons, ne prononce aucune parole de haine. Il demande un régime de paix, de justice, de conciliation entre le travail et le capital, et, faisant face à un auditoire d'ouvriers, il a le courage de leur jeter des vérités qu'il croit nécessaires, plutôt que de les flatter.

Il rappelle qu'il existe des lois excellentes, mais qu'elles ne sont pas suffisamment appliquées. Pourquoi? Parce que les ouvriers qu'elles protégeraient n'ont pas su créer l'organisme qui en presserait l'application. Il rappelle qu'à Genève — d'où il arrive — huit cents conventions relatives à l'industrie ont été adoptées, mais que moins de cent cinquante ont été ratifiées par les gouvernements et que, sur ce dernier chiffre, certaines ne sont pas rigoureusement appliquées. Pourquoi? Parce que les ouvriers n'ont pas créé l'organisme, déclenché l'action qui eût traduit en actes réels ces conventions. Ainsi de suite...

Et c'est un appel à l'organisation que l'orateur base sur cette première constatation, sur le reproche d'apathie qu'il adresse à un certain nombre d'ouvriers. — Un homme, dit-il, c'est un grain de sable sur le bord de la mer. Mais deux hommes, cent hommes associés, c'est déjà une puissance. Et si l'organisation s'étend à tout un pays, quelle ne peut pas être sa force!

Cette organisation, l'orateur la veut conforme aux traditions catholiques. Il rappelle, à sa façon un peu brusque, les services que la religion et le clergé nous ont rendus dans le passé et demande aux ouvriers de marcher la main dans la main avec leurs prêtres, "afin que notre peuple ne se démente pas en vieillissant".

Quelques brèves phrases encore pour rappeler la tragique situation des pays européens, que l'orateur vient de visiter à deux ou trois reprises, pour mettre ses auditeurs en garde contre les fausses doctrines et les faux prophètes qui ont égaré les Européens, et M. Beaulé reprend son siège. Les orateurs ce soir ne se perdent point en longs discours.

M. Beaulé est un orateur né, mais peu familier avec la rhétorique officielle, et qui parle de l'abondance du cœur. M. Durand est un avocat qui a le goût de la forme correcte, élégante, qui sait écrire et qui a pris le soin d'écrire le discours qu'il dit avec chaleur.

Ce discours, c'est d'abord un plaidoyer en faveur du syndicalisme catholique et national. C'est aussi l'assurance donnée aux syndicalistes catholiques que les hommes des professions libérales qui ont le souci des hautes réalités morales et nationales sont d'accord avec eux, applaudissent à leurs efforts. C'est enfin un appel au travail.

Et on l'applaudit très vivement.

Il y a peu d'orateurs chez nous qui soient aussi pittoresques, aussi vivants que M. l'abbé Maxime Fortin. Les quelques mois qu'il vient de passer à l'étranger n'ont pas modifié son allure et la façon dont un vieil ami l'a jeté à l'eau, l'obligeant à improviser tout à fait son discours de ce soir, n'était point de nature à modifier le ton d'une éloquence aussi caractéristique.

Avec une vigueur, un éclat, une émotion qui ont produit grand effet, M. l'abbé Fortin a dénoncé tous ceux qui, d'une façon quelconque, nuisent à la famille, à son libre et normal développement. — La famille, s'est-il écrié, c'est la cellule sacrée. Puis, de la façon la plus pittoresque, il a fait voir les raisons qui commandent la présence du prêtre dans les syndicats, où se posent tant de questions de morale. De la même façon, il a comparé les méthodes de lutte indéfinie et les méthodes de discussion et de conciliation en matière de relations patronales et ouvrières. Nous voulons le rapprochement, dit-il en terminant, nous voulons la justice et la paix.

En quelques mots, M. l'abbé Chamberland, aumônier des syndicats catholiques des Trois-Rivières, fils d'ouvrier et très aimé dans les milieux syndicaux, tire les conclusions de la séance. C'est un nouvel appel en faveur de l'adhésion aux syndicats catholiques.

Ainsi se clôt, au milieu des applaudissements, la manifestation ouvrière.

Omer HEROUX.

L'actualité

Les petits protégés de l'Institut Bruchési

Le bocage d'ormes qui entoure le noviciat démantelé du Mont Lasalle était rempli hier d'une rumeur joyeuse. Une quarantaine d'enfants assis sur une double rangée de sièges avaient gloutonnement une copieuse collation, servie par les gardes-malades toute fraîche dans leur robe blanche et leur coiffe en altes d'oiseaux et qui riaient à gorge déployée avec les petits sous le sourire maternel de bonne dames venues pour prêter leur encouragement.

Mais le tableau avait quelque chose de tragique dans son apparente gaieté. Tous ces petits avaient dans les yeux des éclairs inquiétants qui contrastaient avec la pâleur cireuse de leurs joues et une taille prématurément voûtée. Ces enfants étaient un groupe de tuberculeux ganglionnaires, établis dans un camp, par les soins de l'Institut Bruchési. Au loin la ville crachait sa fumée, ses poussières et ses puanteurs comme un défilé de ces victimes — les gardes-malades tentent d'arracher à la mort ou à une existence de parias.

Pendant que le docteur Jarry, directeur de l'entreprise, nous donnait des détails sur l'institution, les petits couraient ici et là pour s'asseoir bientôt rapidement essouffés, avec une pointe rouge aux pommettes de leurs joues. Parfois, ils venaient en curieux et leurs yeux agrandis par le mal qui les quêtait avaient de beaux sourires heureux et pleins d'une étrange nostalgie.

L'Institut Bruchési continuait sa lutte courageuse contre la tuberculose à vouloir élever une nouvelle œuvre de bienfaisance et arracher à la mort quelques-uns de nos enfants. La cure dans les montagnes, dans le nord, est reconnue comme excellente et fortement à conseiller, mais il ne faut pas oublier qu'elle n'est à la portée que des bourses assez bien garnies et que la tuberculose fait précisément le plus de ravages dans la classe qui ne peut se payer la luxe d'une cure dans les montagnes, car la tuberculose tue chez les plus pauvres qui n'ont pas de quoi manger, chez les moins pauvres qui ont juste de quoi acheter la maigre pittance qui les empêche de mourir. Et pour les soigner, il faut leur donner des logements sains qui sont devenus inabordablement et une nourriture fortifiante qu'ils ne peuvent acheter.

L'Institut Bruchési a eu l'excellente idée d'employer pour ses fins, le parc délaissé de Malsonneuve, cette immense superficie où jusqu'ici la ville et la police ne donnaient droit de refuge qu'aux voyoux et aux canailles, pour en faire une cure pour les enfants tuberculeux pauvres. On y a construit une maisonnette avec cuisine, glacière, etc., et une immense tente où les enfants peuvent aller dorloter, se reposer ou se mettre à l'abri. Chaque matin les enfants arrivent par le tramway Pie IX qui passe à proximité et ils s'amusent, tout l'avant-midi en plein air, sous la direction d'infirmières. Ils ont chacun leur nécessaire de toilette, leur lit, leurs couvertures, leurs assiettes, leurs tasses, etc., tous numérotés.

Durant l'avant-midi et l'après-midi, les enfants emportent leur lit de sangle en plein air et y reposent ou y dorment pendant une heure. Le midi, on leur sert un diner composé de soupe, d'un gros bouilli fait de légumes frais en grande quantité, du lait, du pain, du beurre. Durant l'après-midi, on sert une collation composée de lait, pain bis et beurre. Deux gardes-malades ont continuellement soin des enfants et durant l'après-midi, après le repos, une institutrice leur enseigne quelques notions de grammaire et surtout d'hygiène, alternées de chants.

La maison Casgrain Charbonneau a offert hier de payer le quart du prix d'un grand bain à proximité du camp, si trois personnes ou institutions veulent contribuer pour le reste.

Le camp est inauguré depuis trois semaines et déjà l'on a constaté un regain sensible chez les malades. Le camp fermera pour l'ouverture des classes et rouvrira aux vacances de l'an prochain.

L'Institut Bruchési, bien qu'elle se garde de le dire, tente par ces moyens de réparer une faible partie du mal accompli par la mauvaise organisation de la grande ville depuis un quart de siècle. Si ces enfants doivent lutter aujourd'hui pour échapper à la mort qui plane sur eux, si la toux râle dans leurs poitrines, la grande faute en est à l'administration municipale présente et à celles qui l'ont précédée. C'est elle qui a permis, pour obéir aux propriétaires exploités sans cœur comme sans entrailles, la construction de ces maisons, véritables foyers de peste et de contagion, qui a permis cette promiscuité de logis qui bannit l'air et la lumière. C'est elle qui a refusé de faire des parcs pour que les enfants puissent s'évader des basses cours grouillantes de germes mortels et de la rue remplie de poussières et d'ordures meurtrières.

C'est encore l'administration municipale qui a refusé d'utiliser le parc Malsonneuve. C'est elle qui a même refusé de la faire surveiller par quelques agents pour en faire chasser la canaille et les voyoux, et permettre aux enfants et aux femmes d'y aller respirer un peu d'air, en toute sécurité.

Heureusement que nos échevins pourront invoquer à leur décharge la tradition et l'apathie incurable de la population qui, elle aussi, est une tradition. MARCELLUS.

Le comité de l'Eglise-souvenir nous souhaite bon voyage

Ce comité, formé de l'élite de la nation acadienne, nous exprime sa reconnaissance pour notre voyage de l'an dernier et nous dit les bons effets qu'il a produits — Quelques renseignements importants en troisième page — Tout le monde ira dîner au Queen's — Le programme de la réception à Ottawa.

Nous avons reçu avec une émotion et une joie très vives de la part du comité de l'Eglise-Souvenir la communication suivante:

UN MESSAGE DES ACADIENS

Shediac, N.-B., 12 août, 1925.

Votre glorieux pèlerinage aux Provinces Maritimes, l'an dernier, a contribué puissamment à fortifier les liens d'amitié qui unissent les Acadiens aux Canadiens français et nous espérons que votre passage au milieu de nos frères de l'Ontario ranimera leur courage, réchauffera leur patriotisme et fortifiera chez eux l'amour du pays dont ils sont les utiles et précieux citoyens.

Veillez me croire,

Cher Monsieur,

Votre bien dévoué,

F.-J. ROBIDOUX,

pour le comité de l'Eglise-Souvenir.

Tout va comme sur des roulettes. C'est après-demain le départ. Nous aurons deux occasions de rencontrer un bon nombre de voyageurs avant cette date. La première à la messe de Notre-Dame de Lourdes qui a lieu à 9 heures de l'heure avancée.

La deuxième à l'hôtel Queen's où nos voyageurs trouveront à prix modique un excellent dîner. Ils verront en page trois des renseignements détaillés à ce sujet de même que relativement à l'expédition des dépêches.

Nous recevons de M. Edmond Cloutier, l'actif secrétaire du comité de réception à Ottawa, des nouvelles au sujet du programme. Les voici:

J'ai le plaisir de vous envoyer sous pli spécial des cartes que vous pourrez distribuer à votre discrétion à vos voyageurs avant leur arrivée à Ottawa. Ces cartes donneront à leurs détenteurs le droit à une place dans les autos qui feront la promenade à travers la ville.

Voici le programme que nous suivrons:

ARRIVEE A 3 HEURES P. M. (HEURE SOLAIRE)

Le maire d'Ottawa et des représentants de nos sociétés nationales vous recevront à la gare. (Pas de discours.) Sortie de la gare par la porte de la rue Rideau où nous nous dirigerons vers le parlement. Réception au Sénat et visite du parlement. A 4 heures (ce qui veut dire que la cérémonie devra être courte), départ de la promenade. Nous en publierons le programme dans le *Droit* de demain. Retour à la gare pour le souper à 6 heures. A 8 heures: réception à l'Université sous la présidence de M. Charles Leclerc. Le vénérable Père Recteur, le maire d'Ottawa, M. S.-M. Genest et M. Henri Bourassa prendront la parole, à moins que vous n'ayez d'autres à ajouter à cette liste.

Le conseil de ville de Hull nous a demandé de vous conduire dans leur ville, où l'on vous aurait préparé une réception. Malheureusement le temps ne nous permet pas d'accepter. Nous ferons notre possible, toutefois, pour passer à travers Hull.

Nous joindrons au programme deux orateurs. L'un représentant l'Association des voyageurs de Commerce catholique, M. J.-A. Bernier, et l'autre représentant le Comité général de l'A. C. J. C.

L'heure a dû être changée sur un point. Dans leur amabilité entrentenant, nos amis d'Ottawa ne nous laissent que très peu de temps pour souper. Nous avons dû leur demander de retarder l'heure de la grande séance publique à l'Université.

LES CADEAUX

La maison Tuckett, Limited, nous fait parvenir aujourd'hui deux cents cigares "Serene", la maison Dawes, cent crayons de luxe. Du reste, voici la liste complète des envois reçus à date:

- 2 pianos Pratte—Prêtés par la maison J.-Donat Langelier et fabriqués spécialement pour la circonstance.
- 300 carnets de voyage—Villemaire et Frère.
- 300 crayons Dollard—Librairie Pépin, limitée.
- 200 paquets de tabac—Forest Frères.
- 150 cigares—L.-O. Grothé.
- 60 paquets de tabac et autant de boîtes d'allumettes—E. Meunier, 376, rue Rachel est.
- 300 volumes de la collection Dollard—La librairie Beauchemin.
- 1.200 petites boîtes d'allumettes Primus et de petits miroirs Primus—Le service de publicité de la maison Chaput et fils.
- 300 boîtes de bonbon—La maison Laura Secord.
- 150 pliants—Prêtés par la maison Jos. Lagarde.
- 48 paquets de cartes à jouer—Moison's Brewery, Limited.
- 1 échantillon pour chaque voyageuse du "Parfait Bonheur"—La parfumerie J. Jutra.
- 10 livres de chocolat surfin—La maison Kerhulu & Odia.
- 100 crayons de luxe—Offerts par M. Kenneth T. Dawes, de la National Bookeries, Limited.
- 200 cigares "Serene"—Tuckett, Limited.

LE DEPART

Aucune manifestation officielle ne marquera le départ, mais il va de soi que tous ceux de nos amis et des amis de nos voyageurs désirant nous souhaiter bon voyage et nous charger de leurs vœux pour nos frères ontariens seront bienvenus.

Le premier train part à midi de l'heure solaire à la gare Bonaventure.

Bloc-notes

Chemins de fer

Il est indubitable que la situation ferroviaire du Canada est extrêmement compliquée et que nous ne pouvons indéfiniment employer une grosse partie de nos revenus à couvrir les déficits résultant de nos errements dans ce domaine. Aussi bien voit-on de ce temps-ci des techniciens, des gens qui prétendent l'être et d'autres qui ne le sont pas et n'ont aucune prétention à l'être, mais envisagent le problème du point de vue du bon sens, donner leur avis à ce sujet. Tous admettent aujourd'hui que nous avons saisi dans le passé nos gouvernants s'égarés à la légère dans des constructions gigantesques, comme si le Canada devait avoir, vers 1925, une population d'une quarantaine de millions et il n'en a pas encore le quart. Mais l'admission de l'erreur du passé ne saurait guérir le mal du présent. Il est certain que

notre problème ferroviaire doit occuper plus que jamais les esprits. Il en sera question, sans doute, de toutes sortes de manières, pendant les élections générales prochaines. Un point à définir d'abord, et sur lequel il faut insister, c'est que, quelle que soit la solution à laquelle on tentera de rallier la majorité, la politique de parti et les politiciens ne doivent tenir aucune place importante dans l'affaire. Car c'est à la politique de parti et aux politiciens que nous devons en grande partie les embarras où nous nous débattons. Les deux principaux partis du pays ont leur large part de responsabilité dans la situation présente, ils sont aussi coupables l'un que l'autre; les trois quarts du temps, ils ont l'un et l'autre envisagé les entreprises ferroviaires canadiennes du simple point de vue de leur répercussion sur la caisse électorale.

"Bains psychiques"

On parle de ce temps-ci dans certaines dépêches européennes de la découverte d'un médecin qui sem-

Une colonne française pénètre dans les monts Sarsar

L'avance est déclenchée dans la région de Ksar-el-Kbir — Le plan des opérations au Maroc, d'après l'Echo de Paris.

Le gouvernement mexicain avertit les tisserands qu'il protégera les filatures de coton qu'on voudra paralyser.

Fez, 14 (S. P. A.) — Après un bombardement nourri, une colonne française est entrée dans la chaîne des monts Sarsar. L'avance a été faite d'Amezou, dans la région de Ksar-el-Kbir, jusqu'à la rivière Loukkos où s'est faite la jonction des armées française et espagnole il y a quelques jours. On rapporte que les tribus ennemies sont en déroute.

D'APRES L'ECHO DE PARIS

L'Echo de Paris dit que le maréchal Pétain se rendra au Maroc dès que le regroupement des troupes, tel qu'il avait été arrêté lors de son premier voyage, aura été terminé. D'après ce journal, il mettra la dernière main au plan et surveillera le commencement de la grande offensive.

Le plan, tel qu'il a été exposé par l'Echo de Paris, divise le front en trois secteurs, qui à leur tour sont divisés en d'autres secteurs dont chacun sera tenu par une division de quatre régiments. La région d'Ouezzan sera commandée par le général Pruneau; le centre, de Tétouan à Ain Matouff, par le général Daugan, et l'est, aux environs de Taza, par le général Boichard.

Une masse de manoeuvre sera formée derrière le front, probablement à un point favorable entre Fez et Taza. Les troupes sont armées avec les armes les plus modernes, leur équipement comprend un nouveau fusil mitrailleur, que l'on dit être une arme très formidable.

On pense que tous les préparatifs seront terminés à la fin du mois d'août, de façon à ce que les opérations puissent commencer en septembre.

UN BANQUET AUX AVIATEURS AMERICAINS

Rabat, 14 (S.P.A.) — Le maréchal Lyautey a offert un banquet de bienvenue aux aviateurs américains dans son merveilleux palais mauresque. Il leur a exprimé sa reconnaissance pour l'aide morale et matérielle qu'ils apportent à la France. Son allocution a été brève, mais toute vibrante du tribut payé à l'oeuvre de courage de l'escadrille La Fayette originale pendant la grande guerre.

Le maréchal, surnommé le "Père du Maroc moderne", était entouré de son état-major. Les officiers ont fraternisé avec leurs nouveaux camarades. Puis les Américains sont retournés au camp d'aviation de

S'il voulait...

Dans un de ses derniers articles, le *Soleil* met aux rangs des adversaires du parti libéral, qui s'inclinent devant les dirigeants politiques à Québec son confrère québécois, l'*Evenement*. L'*Evenement*, selon lui, est un journal tory et adversaire du ministère Taschereau.

Journal tory, l'*Evenement*, dont le propriétaire est un des administrateurs de M. Taschereau, et dont l'atelier reçoit depuis plusieurs mois des commandes importantes de travaux d'imprimerie gouvernementaux? C'est à rire. Le vrai, c'est que l'*Evenement*, — si l'on ouvre les *Complices publics* de la province, on s'en convaincra vite, malgré le fouillis voulu des entrées, — apparaît de plus en plus au budget provincial. Il risque même d'écorner un tant soit peu le monopole du *Soleil*, qui tient et craint à ses \$200,000 de subventions gouvernementales annuelles déguisées. Le *Soleil* veut tout le petit pour lui; quiconque le lui dispute est un tory et un adversaire. Cela se comprend.

G. P.

Lettre d'Ottawa

M. Cardin et M. G.-P. Graham

Désaccord apparent entre les deux ministres quant à la solution du problème ferroviaire

Par Léo-Paul DESROSIERS—Ottawa, le 13. — M. Cardin, ministre de la marine, avait fait quelques déclarations bien discrètes à la grande assemblée libérale de Repentigny. Il avait condamné la nationalisation des chemins de fer tout d'abord, et ensuite il avait demandé au peuple de donner à son parti une majorité

Casablanca pour reprendre leur service.

L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE — Paris, 14 (S.P.A.) — Le gouvernement vient d'approuver le principe de l'arbitrage obligatoire dans les conflits du travail. C'est en grande partie le résultat de la grève bancaire. Un projet de loi sera déposé à la rentrée sur le bureau de la Chambre; il réglementera la représentation des organisations ouvrières dans les conseils d'arbitrage.

AU MEXIQUE

Mexico, 14 (S.P.A.) — Le gouvernement fédéral a annoncé hier soir qu'il a donné un avis de 24 heures à la Fédération générale des travailleurs pour ordonner la fin de la grève dans les filatures de coton du district fédéral. Autrement, le gouvernement protégera complètement les propriétaires de filatures qui désirent employer des briseurs de grève.

Le gouvernement a pris cette décision après avoir appris que les ouvriers indépendants sont en majorité dans la filature La Perfectionada, où la police a dispersé des grévistes qui se battaient, lundi.

La Fédération des travailleurs a des tendances bolchévistes. Elle a déclaré qu'elle ne tiendra pas compte de l'avis du gouvernement et qu'elle ordonnera la grève générale. La Fédération régionale du travail, qui fait la lutte à la Fédération des travailleurs, mettra des ouvriers au travail dans les filatures dès que la période d'avis sera terminée.

CE TARIF EST UNE FAILLITE

Londres, 14 (S.P.A.) — Le correspondant de la *Westminster Gazette* à Dublin dit que le tarif imposé par le gouvernement de l'Etat Libre, il y a deux ans, est une faillite et que la plupart des droits de douane seront rappelés. Le but de ce tarif était de protéger la fabrication irlandaise contre la concurrence étrangère mais, dit ce correspondant, les marchandises étrangères n'ont pas été exclues et il en est résulté une augmentation correspondante des prix. Il dit que des fabriques de Dublin n'ont pu résister à la concurrence des autres pays et qu'elles sont dans l'impossibilité de continuer leurs affaires.

absolue pour lui permettre de régler notre problème ferroviaire. On avait donc le droit de conclure que le gouvernement avait trouvé une solution et que cette solution n'était pas dans la direction de la nationalisation.

Mais M. Graham, ministre des chemins de fer, est intervenu dans le débat à la fin de la semaine dernière. Les déclarations de M. Cardin avaient suscité, et à bon droit, trop de rumeurs dans les journaux. Alors il a donné des précisions. Le gouvernement, a-t-il assuré, ne se départait pas de l'attitude qu'il avait adoptée pendant la dernière session. Pour lui, il n'est pas encore question d'une amalgamation de nos deux réseaux. Tout ce qu'il fait actuellement, et qu'il veut faire dans l'avenir, c'est d'activer la coopération entre les deux chemins de fer afin que tous deux se retranchent toutes les dépenses inutiles. Il a peur du monopole dont on parle et qui pourrait devenir trop puissant pour le pays.

Les deux déclarations ne s'ajustent pas très bien entre elles. La mise au point du ministre des chemins de fer a tout l'air d'un démenti donné au ministre de la marine. Il fallait un peu s'y attendre. Les journaux conservateurs du pays ont donné une très grosse publicité aux déclarations antilatitistes de M. Cardin. Cette publicité faisait leur affaire, car la grande majorité des provinces canadiennes, en dehors de Québec, est entichée de nationalisation et c'est les éloigner de soi et du parti dont on est que de la condamner.

AVANTAGE TACTIQUE

En attendant que les ministres aient mis leurs flûtes d'accord et que l'élection soit arrivée, il y a des considérations qui s'imposent. Du point de vue tactique électoral, c'est indubitablement le ministre de la marine qui avait raison. A mesure que le temps passe et que la situation se précise, on en vient à la conclusion que ce parti, qui trouvera une solution au problème de notre dette, aura la chance d'obtenir une majorité absolue. Et une solution au problème de notre dette, c'est une solution de notre problème ferroviaire. Car malgré tout ce qu'on peut affirmer, malgré toutes les économies que l'on peut conseiller, l'équilibre de notre budget (Suite à la page 2)

LIRE EN PAGE 2:

Souvenirs de Liaison française par Wilfrid Guérin.

Souvenirs de Liaison française

Aux pays du Canada

III
Quelques-uns des hommes politi-
ques de la province de Québec sem-
blent interpréter comme une secrète
accusation d'inertie colonisatrice...

gration aux Etats-Unis, sinon tou-
jours personnellement, du moins
par ses descendants de la première
génération. Mieux vaut, de toute
manière, consolider l'emprise du
sol par les nôtres, dans la mère-
province d'abord, mais ensuite
dans les autres provinces de la
Confédération.

LA TERRE ET LA FORET

Une fois les Laurentides fran-
chies, le Chemin de fer National
suit au nord la ceinture d'argile qui
fait la richesse de fond de tout l'A-
bitibi, québécois et ontarien. La
production forestière de la dernière
année s'élève à trois millions de
piastres pour cette partie de la pro-
vince de Québec, la production
agricole à un million. Les premiers
développements miniers du Nord-
Témiscamingue ne sont pas encore
assez avancés pour fournir des chiffres
importants. Mais l'avenir de la
région est assuré en principe, à
deux conditions.

Et la crise économique qui s'an-
nonce, qui se développe même ac-
tuellement, dans les Etats-Unis,
rend plus urgente encore, au juge-
ment de beaucoup, une active poli-
tique de rapatriement de ceux des
nôtres qui voudront et pourront re-
venir au pays. Les filatures de la
Nouvelle-Angleterre ferment leurs
portes en grand nombre et laissent
sur le pavé quantité de chefs de fa-
mille que l'industrie américaine
avait séduits. La tendance s'ac-
croît avec force, dans certaines
branches de la grande industrie et
chez les capitalistes américains, à
l'émigration des usines vers le sud,
où l'on compte s'assurer la main-
d'œuvre à meilleur compte et la
matière première abondante dégre-
vée de lourds frais de transport.
Grand nombre de Franco-Améri-
cains adonnés aux travaux des vil-
les et maintenant incapables d'y
trouver la subsistance de leurs fa-
milles vont manifester l'intention
de revenir au pays.

Si gouverner c'est prévoir, il in-
combe à nos gouvernants patriotes,
disent les amis du Bureau, d'utili-
ser ces courants en retour et de ca-
naliser ce flot migrateur, à notre
avantage cette fois. Et c'est là qu'il
intervient comme précieux collabo-
rateurs, les missionnaires coloni-
sateurs d'Ottawa.

LE TROP-PLEIN QUEBECOIS

Cette collaboration, dépassant le
plan purement provincial pour
aborder de front l'aspect social du
problème, s'étend même à l'utilisa-
tion agricole du trop-plein de la
population de la province de Qué-
bec.

Assurément, en saine théorie d'é-
conomie sociale, nous ne devrions
avoir de trop-plein de population.
L'excédent, l'excès, le surplus de
nos naissances sur nos décès de-
vrait trouver place surtout, et facile-
ment, sur nos terres neuves de la
province. Mais, en fait, il n'en est
pas ainsi.

Et les hommes pratiques doivent
concéder qu'ici, comme en quel-
ques autres circonstances, la théo-
rie cède le pas aux circonstances
qui changent l'espèce. A preuve,
l'émigration vers les Etats-Unis qui
continue toujours, bien que de
moins de force, et cela, au point
que M. le député Ouellet, représen-
tant le gouvernement de Québec
dans la "Liaison française", pou-
vait déclarer à Sainte-Anne-des-
Chênes, au Manitoba, qu'il recon-
naissait volontiers l'existence d'un
trop-plein dans la province de Qué-
bec. (Disons, en toute justice pour
sa déclaration, qu'il ajoutait: "Je
ne parle pas comme officiel, mais
comme demi-officiel, comme ap-
prop-rié-officiel".)

LES "PROVINCIALISTES"
Notre population urbaine dans la
province de Québec, dit-on à l'ap-
pui de la thèse que l'on pourrait
appeler "provincialiste", est en
solide situation économique dans
des domaines trop souvent laissés
à l'insouciance à des personnes
hostiles à nos croyances et à nos
traditions.

Ce raisonnement part d'un bon
naturel, mais il omet un fait de
grande importance. La rural déca-
dente, venu tenter fortune à la ville,
non seulement ne peut pas tou-
jours lutter efficacement contre la
concurrence étrangère dans l'in-
dustrie ou le commerce, mais, dans
la plupart des cas, apprend par la
même occasion le chemin de l'émigra-

tion aux Etats-Unis, sinon tou-
jours personnellement, du moins
par ses descendants de la première
génération. Mieux vaut, de toute
manière, consolider l'emprise du
sol par les nôtres, dans la mère-
province d'abord, mais ensuite
dans les autres provinces de la
Confédération.

En un mot, mieux vaut, sociale-
ment parlant, une famille rurale en-
racinée au sol, même dans les pro-
vinces de l'Ouest canadien, qu'un
nouveau groupe de locataires, é-
trangers dans les grandes villes de la
province de Québec, et, à plus forte
raison, sacrifiés à la fièvre améri-
caine. C'est cette thèse adverse que
la "Liaison française" a pu étudier
à loisir, et sur place, dans les ré-
gions de colonisation de l'Abitibi et
des trois provinces des prairies.

La preuve est bel et bien faite, et
depuis longtemps, que les groupes
canadiens-français fixés dans les
diverses parties du Canada ne peu-
vent pas compter d'une manière sé-
rieuse, en fait de politique générale,
l'immigration, sur l'appui des co-
lons français ou belges de langue
française, que le gouvernement
d'Ottawa se soucie peu d'amener
au pays. Et pourtant, nous payons
notre forte partie des impôts de di-
verse nature qui alimentent le tré-
sor public. Au chapitre des impôts
de consommation surtout, — pour
ne rien dire des injustices de l'im-
pôt sur le revenu — nos familles
nombreuses fournissent plus que
leur part des droits de douane et
des autres frais, qui échoient tou-
jours en dernier ressort à l'acheteur.
Quelle proportion du budget
attribué à l'immigration pouvons-
nous mettre en regard de cette con-
tribution aux taxes et payés? Prati-
quement aucune. D'où l'on voit que
les trop modestes sommes attribu-
ées au Bureau des missionnaires
colonisateurs relevant d'Ottawa ne
forment qu'une faible restitution de
celles qui nous sont dues en stricte
justice.

Problème des chemins de fer

Montréal, 11 août 1925

M. le directeur,

Une certaine campagne se pour-
suit à l'heure présente dans la pres-
se anglaise touchant le "family
compact" proposé par le Sénat afin
de faire durer le plaisir. Il est mal-
heureux que le Sénat, le gardien
inamovible de la constitution écrite,
ne se soit pas élevé au-dessus du
C.N.R., du C.P.R., au-dessus de tou-
tes choses pour mettre de l'avant le
seul moyen logique: la puissance
effective de la population. L'éché-
phant blanc C.N.R. farci du C.P.R.
sera toujours un éléphant, quand
30 millions de déficits s'ajoutent à
1-2 million de surplus. Pour guérir
il faut un patient qui veut être gué-
ri et un médecin qui veut guérir.
La docte faculté a sa disposition
les remèdes la dérivation et l'opé-
ration. Tous les remèdes, ont été
employés, excepté celui du Sénat
qui enlève la concurrence néces-
saire et raisonnable mais financié-
rement ne donne aucune garantie.
C'est encore une méthode de tâton-
nement vers la nationalisation
des chemins de fer.

Le C.P.R. n'est pas un malade, au
contraire, il est en bonne santé, ne
tient qu'à vivre, qu'à maintenir sa
bonne réputation universelle; il
n'est pas en charge à l'Etat. Le che-
min de fer national est un malade
ou plusieurs de ses membres sont
gorgés et sans espoir de guéri-
son. Depuis quand guérit-on un ma-
lade en l'associant avec une autre
personne en bonne santé? Le con-
tact deviendra fatal à tous deux.
Il faut donc laisser de côté la per-
sonne en santé et guérir le mala-
de lui-même, en cherchant les par-
ties faibles et les membres inutiles.

Coupons les bords morts de nos che-
mins de fer nationaux; chaque
cent milles vend près de 10 mil-
lions de dollars de saufs par an-
née. Une étude approfondie du
rendement de différentes parties
du réseau peut facilement motiver
l'arrêt immédiat de 5,000 milles de
voies et une dérivation judicieuse
de leur trafic. Lorsqu'il est impossible
d'avoir la population pour la logi-
que, exige la diminution de la lon-
gueur pour convenir à la pré-
sente population. C'est ce que nous
enseignent Floy, Whitten, Foster,
Wellington, et c'est la pratique an-
nuelle de l'Interstate Commission
of Commerce de nos voisins.

Ces mesures radicales auraient
d'être mises en pratique dès 1922.
Il est plus que temps de remédier
à cette course vers le socialisme
d'Etat dans la nationalisation com-
plète des chemins de fer. Ce n'est
pas en naviguant sur les vagues de
l'optimisme ou bien en nageant
dans les eaux stagnantes du pes-
simisme que nous trouverons le sa-
lut, mais plutôt en faisant face à
la réalité par des actes conformes
et vraiment révélateurs que l'on
amortira notre dette nationale qui
s'augmente en delà de 100 millions
chaque année.

Qui sera le parti national qui
acceptera et élaborera le seul moyen
de la puissance effective de la po-
pulation? Voilà la question; et
pourtant le mot d'ordre ne peut et
ne doit être que dans la provin-
ce de Québec. Elle seule possède le
vrai patriotisme canadien à base
d'abnégation individuelle et de vé-
rité intégrale. Les Canadiens fran-
çais n'ont pas dû être faits pour
l'être de pétards en l'honneur de
leur glorieux passé en attendant
qu'ils tirent le dernier coup de ca-
non à la gloire des autres.

Séraphin OUMET,

Ingénieur-Consult.

Gros déraillement à Amiens

Paris, 14. — Le rapide Paris-Ca-
lais a déraillé à Amiens causant
ainsi la mort de 11 voyageurs tan-
dis que 16 sont blessés.

Quoique le convoi devait arrêter
à Amiens, il est entré sur la voie de
la gare à une vitesse de 60 milles
à l'heure. La locomotive a alors dé-
raillé entraînant plusieurs wagons
avec elle. Plusieurs ont pris feu,
mais on a pu porter immédiatement
secours aux passagers.

Le mécanicien était sans con-
naissance, mais il n'est pas blessé.
Comme il n'a pu expliquer sa con-
duite, il a été arrêté. Un voyageur
a déclaré que le convoi s'est main-
tenus à une vitesse d'environ 80
milles à l'heure tout le long de la route.

Le "Devoir" publie les meille-
urs feuilletons, toujours choi-
sis avec un grand souci de mo-
ralité.

LETTRES AU DEVOIR

Nous ne publions que des lettres
signées, ou des communications
compagnées d'une lettre signée,
avec adresse authentique. Nous ne
prenons pas la responsabilité de ce
qui paraît sous cette rubrique.

Une distraction

M. le directeur,

Je viens vous signaler (sans mau-
vaise intention, soyez sûr) une dis-
trraction plus ou moins volontaire
de la part de l'hôtel de ville; dis-
trraction qui peut devenir une preu-
ve non équivoque de l'anglomanie
énervée qui possède messieurs
les chefs de départements.

Simple citoyen, je reçus la se-
maine dernière un avis du bureau
des estimateurs. Iréprochablement
bilingue, comme vous pouvez vous
en assurer, le billet contenait des
lignes blanches encore à remplir.
Alors, soit erreur, soit paresse de
retourner la feuille (la paresse au-
rait-elle engendré dans ses mé-
faits, des actes de chauvinisme?)
Monsieur J. Hamilton Ferns ou son
secrétaire et confrère, remplit la
page anglaise, et adresse le tout à
un Canadien français dont le nom
seul lui prouve indubitablement
l'origine et la nationalité. Peut-être
l'aveuglement lui a-t-il fait lire Wal-
ker ou Johnson au lieu de X...?
Bien à vous,

Gallus.

COURTOISIE NECESSAIRE

UN APPEL DE L'ASSOCIATION
DU TOURISME AUX AUTOMO-
BILISTES.

Voici ce que nous communiquons
à l'Association du tourisme:

"Le ministre de la voirie le disait
il y a quelques jours: "Sur la route,
comme ailleurs, la courtoisie a des
droits. Elle impose sur les automo-
bilistes certaines obligations qui, au-
delà de la loi, sont des règles de
bonne compagnie. Cette courtoisie
se doit manifester surtout dans
les rencontres et les dé-
passements. Souvent, sous l'appare-
nt raison de garder leur côté du
chemin, certains automobilistes ne
donnent qu'un espace à peine suf-
fisant pour permettre d'éviter le
fosse. Ceci est contraire à la cour-
toisie de la route, contraire égale-
ment à la sécurité. L'automobiliste
trop méfier de son espace qui, au-
delà de la loi, donne à l'autre un
espace à peine suffisant pour per-
mettre d'éviter le fosse. Ceci est
contraire à la courtoisie de la route,
contraire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courtoisie
de la route, contraire également à
la sécurité. L'automobiliste trop
méfier de son espace qui, au-delà
de la loi, donne à l'autre un espace
à peine suffisant pour permettre
d'éviter le fosse. Ceci est contraire
à la courtoisie de la route, con-
traire également à la sécurité.
L'automobiliste trop méfier de son
espace qui, au-delà de la loi, donne
à l'autre un espace à peine suffi-
sant pour permettre d'éviter le fosse.
Ceci est contraire à la courto

CALENDRIER

Demain: SAMEDI: 15 août 1925.
-Assomption de la B. Vierge Marie.
Lever du soleil, 4 h. 54.
Coucher du soleil, 7 h. 02.
Lever de la lune, 1 h. 04.
Coucher de la lune, 4 h. 55.
Pleine lune, le 4, à 4 h. 59 m. du matin.
Dernier quartier, le 11, à 4 h. 11 m. du mat.
Nouvelle lune, le 19, à 8 h. 15 m. du matin.
Prem. quartier, le 26, à 11 h. 46 m. du soir.

Le Devoir est membre de la Canadian Press, de l'A. B. C. et de la C. D. N. A.

Le rapport annuel du tramway

De juillet 1924 à juin 1925, 200,338,484 voyageurs ont pris passage à bord des tramways - Recettes brutes: \$12,476,566 - Frais d'exploitation et taxes: \$6,323,000 - Recette nette: \$3,525,621.

La Commission du tramway vient de remettre aux autorités municipales son rapport annuel pour l'exercice financier de juillet 1924 à juin 1925.

Le nombre des voyageurs de rapport sur les voitures de la compagnie pendant cette période a été de 200,338,484, soit approximativement le même que pour l'exercice précédent. En 1915-1916, le nombre des voyageurs avait été de 156,408,303 seulement. C'est en mars que le nombre des voyageurs a été le plus élevé, avec un chiffre de plus de 17 millions, tandis qu'en février, le mois précédent, le nombre des voyageurs avait atteint son minimum, avec 15,754,866 voyageurs.

Les recettes brutes de la compagnie, au cours du dernier exercice, ont été de \$12,476,566, comparativement à \$12,463,798 pour l'exercice précédent, et à \$6,609,765 pour l'exercice 1915-1916. La recette brute par voyageur de rapport en centimes s'établit ainsi: 6.23 pour les deux derniers exercices et 4.23 en 1915-1916.

Les dépenses totales imputables au compte d'exploitation au cours du dernier exercice sont évaluées à \$8,950,945, comparativement à \$8,875,224 pour l'exercice précédent et à \$3,707,053 pour l'exercice 1915-1916. Les recettes nettes s'établissent donc à \$3,525,621 pour le dernier exercice, à comparer avec \$3,588,574 pour l'exercice précédent et à \$2,902,712 pour l'exercice d'il y a dix ans. Les frais d'exploitation et d'entretien par voyageur de rapport accusent le pourcentage de 4.47 en 1924-1925, de 4.44 pour l'exercice précédent, et de 2.37 pour l'exercice de 1915-1916. La comparaison des recettes nettes par voyageur en centimes s'établit ainsi: 1.76 en 1924-1925, 1.79 en 1923-1924, et 1.86 en 1915-1916.

LES RECETTES BRUTES

Les recettes brutes de la compagnie se répartissent ainsi: Recettes des voyageurs (1) \$12,145, Recettes du transport des marchandises..... 186 Annonces dans les tram., 51, Location des wagons à marchandises..... 7, Tramways de la Prison..... 3, Divers..... 82,

Total..... \$12,476, (1) Ces chiffres n'indiquent que les mille.

FRAIS D'EXPLOITATION ET TAXES

Les frais d'exploitation et les taxes, au total de \$8,950,945 se répartissent ainsi: Service des tramways, \$3,273,000 Dépenses des Remises, 222,000 Voies, nettoyage et sable, 89,000 Neige et glace (enlev. de), 348,000 Energie électrique, 1,065,000 Administration salaires, 80,333 Bureaux, salaires et dép., 184,000 Impression et papeterie, 24,000 Magasins, dépenses, 66,000 Écuries, dépenses, 10,000 Divers, 187,000 Accidents et dommages, 124,000 Frais légaux, 15,000 Assurances, 96,000 Assoc. de bienfaisance, 25,000 Taxes, 433,000 Transport des marchandises, dépenses, 75,000

Le fonds d'entretien a absorbé la somme de \$2,577,260, qui a été dépensée de la manière suivante: Entretien de la voie (1)..... 369 Entretien de la ligne électrique 100 Entretien des bâtiments..... 50 Entretien des stations et plates-formes..... 6 Entretien des usines à vapeur 34 Entretien des usines électriques 18 Entretien des voitures, carrosses, triques et trucks..... 575 Entretien des voitures, moteurs et accessoires électriques... 374

Il faut conserver le peu de vieilles choses qui nous restent

Un appel de la Commission des monuments historiques.

Québec, 14 (D.N.C.) — La commission des monuments historiques dont le travail consiste à conserver les objets qui offrent de l'intérêt par leur souvenir historique ou leur antiquité, vient de lancer un appel au public de cette province. Dans le Bulletin des Recherches Historiques, organe de la commission des monuments historiques, celle-ci envoie à la population québécoise l'appel suivant:

"Ce qu'on peut faire pour aider la Commission des Monuments Historiques de la Province de Québec. La Commission des Monuments Historiques de la Province de Québec est surtout et avant tout une commission de conservation.

Dans toute la province de Québec il ne reste pas vingt églises qui remontent à la domination française. On compte sur les doigts les forts construits avant 1759. Combien nous restent-il de grands-monts à vent d'autrefois? Nos vieilles maisons s'en vont les unes après les autres. Nous les avons détruites avec une insouciance inconcevable. N'est-il pas temps de réagir afin de conserver le peu de vieilles choses qui nous restent? Tous peuvent nous aider dans

Une requête de N.-D.-de-Grâce

L'ASSOCIATION DES CITOYENS DE CE QUARTIER S'OPPOSE A LA COMMERCIALISATION DE L'AVENUE MONKLAND

Au nombre des requêtes présentées, ce matin, au comité exécutif, et qui viendront cet après-midi, devant le conseil, en relève celle d'une délégation de l'Association des citoyens de Notre-Dame de Grâce, ayant à sa tête M. Toohy, président, qui s'oppose à la commercialisation de l'avenue Monkland.

L'échevin Vaillancourt demande aussi au conseil, cet après-midi, l'amélioration du service de tramway qui dessert le quartier Mercier dont il est le représentant.

REMERCIEMENTS ET FELICITATIONS

Le greffier de la ville, M. René Bausel, vient de recevoir trois lettres de remerciements. La première est de G. Mgr Roy, l'archevêque de Québec, écrite au conseil municipal pour remercier le maire et les échevins des marques de sympathies offertes à Sa Grandeur, ainsi qu'à l'Église de Québec, à l'occasion du décès du cardinal Bégin.

La seconde lettre vient de l'Union des municipalités de la province de Québec qui, par l'entremise de son secrétaire, M. Rosaire Prieur, remercie le conseil municipal pour l'intérêt qu'il a apporté au congrès de l'Union, en y déléguant des représentants. La lettre du secrétaire sollicite des suggestions pour améliorer la tenue de ces congrès annuels.

Enfin, il y a une lettre de la Ligue de sécurité publique dans laquelle M. Arthur Gaboury félicite les échevins pour l'adoption du règlement de la circulation.

DEMANDE POUR REVISER LES EXEMPTIONS DE TAXES

Le conseil des métiers et du travail, par son secrétaire M. Gustave Franc, envoie au conseil municipal une copie d'une résolution qu'il a adoptée, pour demander aux autorités une révision complète de la liste des exemptions de taxes. La résolution se lit comme suit: "Attendu que les revenus de la ville sont des plus restreints, si l'on considère les améliorations urgentes dont le besoin se fait sentir;

"Attendu que le nombre des institutions de tous genres qui sont exemptes du paiement de la taxe plus grand;

"Qu'il soit résolu: que le conseil des métiers et du travail de Montréal prie le conseil de ville de Montréal de procéder à une révision complète des institutions qui pourront bénéficier de cette exemption de taxes, afin d'en diminuer le nombre, ce qui semble juste et raisonnable dans l'intérêt des contribuables et des besoins de la ville."

LE TARIF

Au chapitre du tarif, le rapport dit ce qui suit: "Le tarif a été, en moyenne, de 6.06 centimes (voir tableaux 1 et 2) alors qu'aux États-Unis, dans les villes de 50,000 de population et plus, il est actuellement en moyenne de 7.27 centimes ou 20% plus élevé qu'à Montréal.

"Les montants payés à la Cité de Montréal représentent 0.67 centin par billet, ce qui ramène le tarif proprement dit à 5.39 centimes et nous ne tenons pas compte des dépenses de pavage qui, en beaucoup d'endroits, sont assumées en entier par la municipalité."

Voici l'analyse du tarif de Montréal:—

Salaires.....	2.73
Matériaux.....	1.22
Intérêt sur obligations.....	0.92
Cité de Montréal.....	0.67
Fonds d'Entretien.....	0.08
Dividendes.....	0.19
Taxes.....	0.08
Finances.....	0.09
Surplus.....	0.08
	6.06

LA DENSITE DES VOYAGEURS

La densité des voyageurs payants pour l'année a été de 8.58. La compagnie, ayant satisfait à la règle de la densité, dit le rapport, a droit de recevoir les crédits alloués pour le nombre de milles parcourus par ses voitures. L'allocation pour ces frais est de 27 centimes par voiture-mille pour les voitures automobiles, et de 19.4 centimes pour les voitures de remorque.

De ce chef, l'allocation est fixée à \$6,238,995, plus \$155,974 formant par le 2% pour cent autorisé par le contrat. Comme on peut le voir par les chiffres donnés plus haut, la différence entre les allocations et les dépenses réelles se trouve donc être de \$71,969.

Au cours de l'année, la compagnie a payé à la ville la somme de \$1,371,284 dont \$209,328 pour l'enlèvement de la neige, \$278,318 taxes et permis, et \$883,637 pour redevance annuelle et arrérages.

Faits divers

Le juge Cusson a condamné C. Erwin, coupable d'obtention d'argent par fausses représentations, à un mois de prison.

Six jeunes gens ont été traduits ce matin accusés d'avoir volé l'auto de P. Richardson. Ils ont protesté qu'ils étaient allés faire un rando-nnée et qu'ils avaient pris l'auto étant donné qu'un de leurs amis, ami lui-même de Richardson, leur avait permis. Les prévenus ont été relâchés sur parole.

Henry Marshall, Gordon McLean et Morris Wisbourn ont comparu devant le juge Enright, accusés d'avoir tenté de pénétrer dans une manufacture en perçant un trou dans le mur du théâtre System. L'enquête préliminaire a été remise au 21. Entre temps les prévenus passeront trois jours au bureau des détectives.

W. Laporte, coupable d'avoir conduit sa motocyclette en état d'ivresse, a été condamné à \$100 d'amende.

W. McDonald, coupable d'avoir pénétré dans un atelier du chemin de fer National du Canada, a été condamné à \$50, d'amende ou à un mois de prison.

Tribunaux civils

Sam Shanfield a demandé un bref d'habes corpus, ce matin, en Cour de pratique devant le juge Cousineau. Il prétend qu'il est détenu illégalement à Bordeaux. Le bref a été émis et sera rapportable, le 18 août prochain.

L'audition de la règle nisi demandée par le Dr Lecavallier contre la ville de Montréal a été remise au 20 août ainsi que l'audition du bref de prohibition demandé par M. Réal Robillard contre la Corporation des huissiers.

Grange incendiée

Un incendie a rasé ce matin la grange de M. Joseph Boulet, ancien échevin de Chambly Bassin. La récolte a été perdue et une auto détruite. Les pertes se chiffrent à \$10,000.

PETITES DEPECHEES

Québec, 14, (D.N.C.) — Deux femmes et quatre enfants ont été sauvées des flammes, ce matin, par des pompiers au no 3312, rue St-Joseph. L'incendie a éclaté au deuxième étage de la maison vers deux heures ce matin et le seul escalier par où pouvaient se sauver les occupants était en flammes. Les personnes ainsi sauvées par les pompiers sont Mme L. Cohen et Mme G. Ritty dont les quatre enfants furent aussi descendus dans les bras des pompiers.

Québec, 14, (D.N.C.) — Deux citoyens de Québec J. Innis et A. Gill ont été arrêtés hier soir par les détectives municipaux et sont détenus sous une accusation de vol d'une bague à diamant évaluée à \$3,000 appartenant à un nommé Shea. Ce vol aurait été commis en juin dernier alors que Shea était dans un restaurant. Il aurait laissé tomber sa bague sur le plateau et aurait pu la retrouver. Il a porté plainte contre les deux prévenus qui se sont dits non coupables à cette accusation. Leur procès est ajourné à la semaine prochaine.

Tien Tsin, 13 (S.P.A.) — Des grévistes ont détruit une raffinerie d'huile appartenant à des Japonais, et la fabrique Péocheng qui appartient à des Chinois mais est administrée par des Américains. Il y a eu plusieurs incidents à cet endroit cette semaine et huit personnes ont été tuées au cours des batailles qui ont eu lieu.

Winnipeg, 14 (S.P.C.) — Un groupe de 2,100 autochtones venant de l'Est est arrivé ici aujourd'hui. La plupart ont continué leur route vers Moose Jaw. On attend aujourd'hui neuf trains spéciaux transportant un total de 5,000 moissonneurs.

Seattle, Washington, 14 (S.P.A.) — Un tremblement de terre s'est fait sentir, vers 4 heures. Il duré plus d'une minute. On en rapporte aucun dommage.

New-York, 14 (S.P.A.) — La Standard Oil Co. a annoncé une nouvelle réduction, d'un sou par gallon dans les prix de la gazoline de toutes qualités, ce matin. Plusieurs autres grandes raffineries ont immédiatement suivi son exemple.

Calgary, 14 (S.P.C.) — Le premier hier récolte cette année a été expédié hier soir de Skiff à Medicine Hat.

Melbourne, 14, (S.P.C.) — Par un vote de 34 contre 24, la Chambre des représentants a décidé hier que les titres nobiliaires ne sont pas contraires à l'esprit du peuple australien. Le vote a été pris sur une proposition du parti travailliste disant que de tels titres, tels que distribués par la Grande-Bretagne, sont contraires à l'esprit démocratique des Australiens.

Londres, 14, (S.P.A.) — Le correspondant du Daily Herald à Athènes rapporte que l'éruption volcanique sur l'île de Thiera se continue. Le phénomène est accompagné de tremblements de terre et on dit qu'une nouvelle île apparaît.

Melbourne, 14, (S.P.C. via Reuter) — Le sénateur Pierce, ministre de l'intérieur, a déclaré à la Chambre des représentants hier qu'il a été avisé de la découverte de mines en Australie centrale.

Merauke, Guinée Hollandaise, 14, (S.P.A.) — Le commandant de Pinedo, qui tente la randonnée Rome-Australie-Japon, est arrivé ici aujourd'hui.

Les Trois-Rivières, 14, (D.N.C.) — L'enfant de M. Sylvio Turbidie, 17 St-Antoine, Cap-de-la-Madeleine, s'est noyé, hier soir, au quai de la St-Maurice Paper, au Cap, alors qu'il était à jouer avec des compagnons.

La victime était âgée de 7 ans. Le corps a été repêché et l'enquête aura lieu aujourd'hui.

La note française

Paris, 14 (S.P.C.) — La note française sur le pacte de sécurité sera transmise au gouvernement allemand, la semaine prochaine. Elle a déjà été approuvée en principe par le gouvernement belge, et elle sera soumise pour approbation à Mussolini, cet après-midi, à Rome. Il est tout probable que lundi ou mardi au plus tard elle sera connue à Berlin.

LE TEMPS

Toronto, 14 (S.P.C.) — Le temps a été superbe dans l'Ouest, mais nuageux dans l'Ontario et les provinces maritimes et il a plus dans la Colombie anglaise.

On prédit du beau temps pour demain dans l'Ouest, la vallée de l'Outaouais, le golfe, et la Côte nord, et des averse et du temps nuageux pour les provinces maritimes.

Paquebots signalés

Quatre paquebots remontent actuellement le cours du Saint-Laurent. Ces navires qui sont: le Montcalm, du Pacifique Canadien, l'Aurania et l'Antonia, de la Cie Canadienne et le Megantic, de la Cie White Star-Dominion, amènent, au total, 2,458 passagers, dont 953 voyagent en troisième. Un de ces paquebots, le Montcalm, arrivera à Montréal ce soir et un autre, l'Aurania, y arrivera demain soir. Le Megantic et l'Antonia atteindront le métropole dimanche. Le Montcalm a fait escale à Québec ce matin. Il s'est remis en route à dix heures. Le Megantic et l'Aurania ont été signalés à la Pointe-au-Père, ce matin, le premier, à 5 heures et 30 et le second, à 8 heures 50. Quant à l'Antonia, on le signalait à la Pointe-Aurora, à 9 heures 50 hier soir.

L'Empress of France, du Pacifique Canadien, est arrivé un peu avant une heure cet après-midi. Il avait 210 passagers de première, 113 de seconde et 521 de troisième — ce qui porte le total des passagers qui nous arrivent cette semaine à 2,781.

Les dangers de la "Traverse"

M. ROBB, SIGNALANT LES ACCIDENTS QUI SE PRODUISENT A CET ENDROIT DU FLEUVE, DEMANDE L'OUVREURE DU CHENAL NORD, DE L'ILE AUX OIES A QUEBEC

Les accidents qui se multiplient sur le Saint-Laurent depuis quelques semaines suscitent des commentaires de toute sorte. Dans un court intervalle, la "Traverse du sud" a été le théâtre de deux accidents dont l'un pourra avoir une répercussion assez forte. En quelques années, quatorze éboulements se sont produits à la "Traverse". Ce passage est considéré comme difficile par les navigateurs. On saiffaisait observer ce matin. "Cela ne peut s'y méprendre", disait M. Robb, en indiquant du doigt, sur une carte, les deux chenaux en question.

La Traverse du sud est dangereuse, continua-t-il. On devrait ouvrir le chenal nord le plus tôt possible. Le département devrait même concentrer la plus grande partie de ses efforts sur ce point. On a déjà observé le manque de fonds nécessaires à l'exécution de ces travaux. Mais le négoce est le grand moyen de se procurer de l'argent: il est évident que si nous améliorons les voies par lesquelles se fait notre commerce nous amènerons la prospérité au pays. Les navigateurs n'abordent jamais la "Traverse" qu'avec appréhension. Les accidents qui sont arrivés récemment justifient mes remarques. D'ailleurs les accidents de ce genre, outre qu'ils causent des pertes paragonables à celles de temps et d'argent, constituent aussi un argument pour les assureurs: plus ils se multiplient, plus les assureurs sont justifiés dans leurs exigences. On aurait tout à gagner d'ouvrir le chenal du nord le plus tôt possible à la navigation, terming M. Robb.

La dette belgo-américaine

ARRET DES NEGOCIATIONS A WASHINGTON — LE CABINET POULLET DISCUTE LA SITUATION

Bruxelles, 14 (S. P. A.) — Le cabinet a été convoqué en session immédiate pour discuter la question de la dette aux Etats-Unis et la situation qui est résultée des négociations de ces derniers jours. Le gouvernement est décidé à ne prendre aucune décision au sujet sans l'assentiment du parlement. Après la réunion du cabinet, le président du conseil des ministres, M. Poullet, informera le roi de la situation.

NEGOCIATIONS SUSPENDUES

Washington, 14 (S. P. A.) — Les négociations concernant le règlement de la dette belge sont temporairement suspendues, pour permettre à la délégation belge de recevoir de nouvelles instructions de son gouvernement.

Le secrétaire Mellon et le sénateur Smoot, de la commission américaine, passeront la fin de la semaine à la résidence d'été du président Coolidge afin de mettre ce dernier au courant de la situation.

Quoique l'on admette que les points de vue des deux pays sont divergents sur plusieurs détails, on a officiellement déclaré, hier, que les négociations sont satisfaisantes et qu'il n'y a aucune raison pour ne pas espérer une entente définitive.

On aurait offert \$100,000,000 au gouvernement provincial de son commerce des liqueurs

Dans les cercles politiques, le rumeur court que le gouvernement a reçu du syndicat dont M. Duke est la tête une proposition qui lui mettrait l'eau-de-vie à la bouche. Après avoir acheté l'exploitation de nos forces hydrauliques, acquises de gens qui les avaient payées peu cher, ces barons de la finance américaine voudraient exploiter nos forces alcooliques, — après la Grande-Décharge et la Chute-à-Caron, le Pied-du-Courant et la grande décharge de fond de lonneaux!

Bien que la rumeur soit mise en circulation par des personnes qui semblent la prendre au sérieux, elle ne récolte que sourires et quolibets. D'après cette rumeur, les gros capitalistes américains affermeraient la vente exclusive des alcools et des vins pour une période de 25 ans moyennant \$100,000,000 au comptant. L'intérêt seul de cette somme donnerait au gouvernement plus que ne lui rapporte à l'heure actuelle la Commission des Liqueurs; cependant l'acquéreur ferait une excellente affaire, car en mettant seulement un peu d'ordre dans l'administration il doublerait le chiffre des profits faits par le gouvernement.

"Il est fort peu probable, nous dit notre informateur, que le gouvernement considère cette proposition, si toutefois elle lui est faite, car le gouvernement de Québec est aujourd'hui pris jusqu'au cou dans le socialisme d'Etat et n'en sortira pas qu'il n'ait eu le sort du gouvernement Veniot. Quand on pense que les libéraux de Québec, qui endossent la nationalisation du whisky, dénoncent la nationalisation du chemin de fer!"

LES OBSÈQUES DE L'INSPECTEUR AINEY

Les funérailles de l'inspecteur de police Ainey ont eu lieu ce matin à l'église Saint-Louis de France.

Le corps de police était officiellement représenté par l'état-major composé du chef Bélanger, de son assistant Liggett, ses inspecteurs Maranda, Langevin, Cabana et de l'ex-inspecteur Robert. Les échevins Brodeur, O'Connell, Desroches, Trépanier, Émond, Lalonde et Levine représentaient le conseil municipal. Le chef Raoul Gauthier avec un détachement de pompiers était dans le cortège ainsi qu'un grand nombre d'agents de police, de Montréal, des déléguations des corps de police de Verdun, du port de Montréal et d'Outremont. La fanfare des Grenadiers Guéards a joué des airs funèbres.

ELISIE PODMORE MEURT DE SES BLESSURES

Elsie Podmore, 15 ans, 1827, avenue Théodore, a succombé ce matin à l'hôpital Notre-Dame, à une fracture du crâne, à la suite d'une collision d'auto hier soir, au coin de l'avenue Bennett et de la rue Catherine.

Elsie Podmore était sur le trottoir lorsque la collision a eu lieu. L'une des autos a été projetée le long du trottoir où elle a frappé la jeune fille qui se trouvait à passer à cet endroit.

Le chauffeur de l'auto, Eugène Monday, 45 ans, 590 avenue Delormier, avait été arrêté pour avoir conduit son auto en état d'ivresse. Il a été admis à cautionnement de \$200 ce matin sur cette accusation, mais a été détenu quand même par la Cour du coroner, pour l'enquête qui aura lieu demain matin.

ALLEZ-VOUS EN ONTARIO?... Alors lisez ceci

Dimanche, jour de la solennité de la fête de l'Assomption et du départ pour l'Ontario de LA DEUXIEME EXCURSION DU "DEVOIR", il y aura A L'EGLISE NOTRE-DAME DE LOURDES, rue Sainte-Catherine est, une messe basse dite spécialement pour les excursionnistes, par l'un des prêtres-voyageurs, à 9 heures du matin (heure avancée). Entre 11 hres 30 et 12 hres 45 (heure avancée): DINNER SPECIAL A L'HOTEL QUEEN'S

Les voyageurs seront groupés dans la salle spéciale et pourront ainsi prendre contact avant de se rencontrer dans les trains.

Il est préférable de passer d'abord à la gare pour y recevoir son billet et son insigne. On pourra, à partir de 10 hres du matin (9 hres, heure normale), le réclamer au bureau de M. J.P. Marion, agent de district pour le service de voyageurs.

L'insigne sera un moyen de ralliement. Les billets pour le repas s'achètent, comme pour les convives ordinaires de l'hôtel, au contrôle.

Le prix du repas est de 75 sous.

Les deux trains partent: Le 1er, à midi (1 h, heure avancée); Le 2d, à midi quinzette (1 h. 15, heure avancée).

On peut être sûr de trouver au Queen's à l'heure du repas la plupart des voyageurs du dehors. L'hôtel est la propriété des frères Raymond et la direction nous promet un service très expéditif.

COMMENT ADRESSER LES DEPECHEES

Les parents des voyageurs désireux de communiquer avec eux-ci par dépêche doivent, après avoir inscrit le nom du destinataire, ajouter: aux soins de M. J.-P. Marion, D.P.A., gare Bonaventure, Montréal.

A cet endroit on saura exactement où se trouveront les trains et où réadresser la dépêche.

La justice et le prêt

Conclusion du cours donné par le R. P. Lamarche, O. P., à la Semaine sociale des Trois-Rivières.

Les Trois-Rivières, 13. — Cet après-midi, le R. P. Lamarche, O. P., a traité, à la semaine sociale du prêt à intérêt. De cette étude, je ne puis vous envoyer que la conclusion (résumée au reste).

Je dois montrer à présent, dit le conférencier, que l'Eglise, en modifiant si profondément la discipline en matière de prêt, reste néanmoins en accord doctrinal avec elle-même et que la foi du catholique sous ce rapport est aussi à l'abri que sa conscience. Soyons sans crainte: je ne vais pas fendre les cheveux en quatre, malgré l'avantage esthétique que je pourrais tirer personnellement de l'opération. Voici donc l'aspect troublant à première vue du problème. Comment la pratique du prêt à intérêt (exercitium usurarium), dont on ne pouvait soutenir la légitimité sans être taxé d'hérésie, est-elle maintenant considérée comme un moyen honnête d'accroître une fortune? Réponse: le prêt d'aujourd'hui n'est plus le prêt d'autrefois: ayant changé de matière et de destination, il est devenu un contrat à part, sui generis, soustrait par conséquent, dans l'ordre actuel des choses, aux anciennes anathèmes.

Il a changé de matière: ce qu'on prête n'est plus la monnaie, mais l'argent capital, virtuellement productif; il a changé de destination: on ne prête plus exclusivement aux pauvres et pour les tirer d'affaires, mais aux riches plus qu'aux pauvres et pour leur permettre de se lancer dans de nouvelles affaires. Devenu ce qu'il est, le prêt moderne comporte-t-il intrinsèquement ou essentiellement, ou par lui-même, et indépendamment de tout autre motif, un caractère d'usure? Non, car il peut changer encore, et bien imprudent celui qui voudrait prédire les avatars du capitalisme et les transformations du crédit pour une période de deux cents ans. Seulement, le prêt moderne est ainsi constitué que partout et toujours il s'accompagne des titres extrinsèques justifiant l'intérêt. Accidents, si l'on veut, ces titres extrinsèques, mais accidents, aujourd'hui inséparables de la substance du prêt.

D'où vient cela? De la productivité virtuelle de l'argent qui non seulement suppose tous ces titres, mais qui en stabilise et multiplie la valeur. Personne aujourd'hui ne fait difficulté de classer l'argent parmi les "capitaux circulants", instruments nécessaires sinon facteurs de production. On aurait tort cependant de croire que cette valeur lucrative du numéraire ait été rejetée par Aristote et ses disciples: ils l'admettaient comme nous, mais pour la localiser en dehors du prêt: dans l'exploitation agricole, le négoce et l'industrie, les constitutions de rente et les contrats de société. Pour ce qui regardait le prêt en vertu du principe "une chose ne porte fruit pour son maître", l'argent prêt devait profiter seulement à son nouveau propriétaire, c'est-à-dire à l'emprunteur. Quant au gain éventuel que le prêteur en eût tiré, il était en général jugé trop aléatoire et trop éloigné pour entrer en ligne de compte. Les chances d'un placement immédiat et productif étaient minimisées au point que l'argent "entassait le plus souvent dans les coffres, à moins que, par crainte des voleurs, on n'allât le mettre en dépôt dans les abbayes. Ni le lucrum cessans ni le damnum emergens ne s'offraient habituellement comme motif et base de contrat; tandis que de nos jours "la facilité de placer son argent fait que tout prêt constitue un sacrifice appréciable à l'œil de l'argent". (Pègues, commentaire français de la somme, t. II, p. 599). Il n'est pas juste que le prêteur soit en plus mauvais posture pour avoir prêté. Ainsi en va-il du risque encore, periculum sortis. "En raison même de l'ampleur des affaires ou du négoce de l'argent, il y a toujours un certain péril à investir son argent ou même à s'en dessaisir pour une certaine durée. Et l'on a fait remarquer très justement qu'à l'inverse de ce qui se passait autrefois, où l'on devait protéger l'emprunteur contre la rapacité du prêteur usurier, aujourd'hui c'est plutôt le prêteur qu'il faut mettre en garde contre la témérité ou le peu de scrupule des gros emprunteurs". (Ibid. p. 600).

POURQUOI CETTE FECONDITE DU CAPITAL-ARGENT?

A quoi tient de nos jours cette fécondité extraordinaire du capital-argent? Il serait long d'énumérer les événements historiques et les circonstances économiques qui, en augmentant de la sorte la valeur lucrative de la monnaie ont établi le règne du capitalisme ou la toute puissance de l'argent. Tandis que d'un côté, les découvertes scientifiques de la Renaissance et celles qui suivirent, stimulaient la production au point que déjà, au milieu du XVIIe siècle, on voit paraître les indices de séparation entre l'ouvrier et les instruments de production, c'est-à-dire entre le capital et le travail; de l'autre, la découverte du Nouveau Monde et les facilités grandissantes de communication ouvraient au trafic international des débouchés immenses auxquels on n'ose plus comparer ceux que le mouvement des Croisades avait fait naître. Or la convention industrielle

elle et commerciale, rêve de tous les magnats, ne s'obtient que par le développement du crédit et à l'association des capitaux. Si l'on joint à cela les spéculations de la Bourse et les manœuvres de la Haute Banque, on concevra vite que ce n'est plus l'idée, mais l'argent qui mène le monde. Du régime et de ses conséquences tout le mal qu'on a souffert ou qu'on doit craindre a été peut-être magistralement par Léon XIII. (Rerum novarum.) Ce que nous voulions montrer, c'est que le capitalisme, avec ses bons et mauvais aspects, a provoqué un tel retour à l'Eglise pour l'usage monétaire que l'Eglise pouvait sans inconvénient modifier sa conduite à l'égard du prêt moderne sous la réserve expresse de principes qui gardent toute leur force en attendant qu'ils retrouvent toute leur fécondité.

Le prêt moderne n'était plus ce qu'il était, l'usure actuelle ne ressemble pas davantage à l'usure ancienne. Elle consiste dans l'excédent du taux raisonnable de l'intérêt. Elle prend aussi d'autres formes que celle du prêt usurier et se réfugie en dehors sous d'autres noms. La poursuite à travers ses tranchées couvertes et ses boyaux souterrains serait reprendre en chaque partie le traité du vol. Peut-être apercevons-nous demain sa face fuyante dans le cours intitulé: Les affaires. Bornons-nous donc à l'usure puisque l'intérêt, soumis dans une certaine mesure à la grande loi de l'offre et de la demande, varie également avec l'abondance ou le rareté des capitaux, et qu'un même pourcentage peut être modéré pour un pays, excessif pour un autre.

Il y a usure dès qu'un prêteur exige un surplus au delà du taux raisonnable de l'intérêt. Mais qu'est-ce qui fait le taux raisonnable? c'est la grosse question. Nous avons en premier lieu pour nous guider l'appréciation du pouvoir de la loi légal étant généralement reconnu par l'Eglise. Au Canada, après des fluctuations diverses, il a été fixé en 1900 à 5 pour cent par année. A côté du taux légal, il y a le taux conventionnel entre les parties, lequel est reconnu libre par le Code civil; excepté pour les banques et certaines autres corporations, sujettes à un taux conventionnel limité; excepté également pour les prêts en dessous de cinq cents dollars. Le taux conventionnel dans les petits prêts est limité à 12 pour cent par année. Il y a délit d'usure, si le prêteur exige davantage, et en cas de poursuite judiciaire, le tribunal peut condamner l'usurier à mille piastres d'amende au plus, ou à une année d'emprisonnement.

A noter que cet intérêt maximum de 12 pour cent comprend le solde des pas et démarches et de "tous autres frais quelconques, à l'exception des frais d'actes susceptibles d'être taxés". Pour ce qui regarde les prêts d'un montant supérieur à \$500, sauf les cas prévus par la loi, "toute personne peut stipuler, donner et exiger sur tout contrat ou convention quelconque le taux d'intérêt ou l'escompte qui est arrêté d'un commun accord." Cependant, sauf quant aux hypothèques sur les biens-fonds, si pour un montant quelconque, on veut fixer l'intérêt au jour, à la semaine ou au mois, ce taux ne doit pas dépasser 6 pour cent par année, à moins que le contrat ne contienne l'abandon expresse du pourcentage annuel équivalent". Les prêteurs à la petite semaine manquent souvent à ce point de la loi, qu'ils savent éluder par ailleurs en retenant un acompte sur l'intérêt, bien entendu sans bordereau.

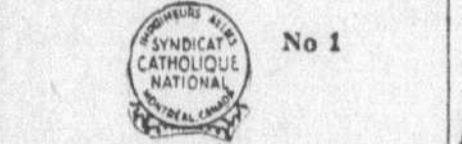
L'ATTITUDE DE L'EGLISE

Nous connaissons l'attitude de l'Eglise sur le taux conventionnel non limité par la loi civile. Il peut être supérieur au taux légal, pourvu qu'il s'appuie d'un titre juste et proportionné, c'est-à-dire conforme à l'estimation de gens probes et timorés. Il ne faut pas jouer avec ces épithètes. Quel homme probe et timoré osera soutenir, par exemple, qu'il est permis moralement de réclamer un taux supérieur à ceux qu'autorise le code, en abusant pour cela des besoins, de l'ignorance, de la faiblesse et des passions de l'emprunteur? "C'est l'usure la plus pernicieuse", dit M. Charles Périn. Notre législation paraît bien sévère dans ses mesures concernant les prêts modiques à brève échéance ou ce genre d'abus se glisse plus facilement. Cependant l'Eglise sanctionne ses rigueurs, comme on peut le voir par le dispositif du Canon 2354, lequel nous fait entendre bien authentiquement qu'il y a encore des marchands d'or et d'argent qui méritent d'être inquiétés en conscience.

Ayant ainsi dégagé de toute souillure le prêt, nous serons d'autant plus à l'aise pour recommander ce genre de placement à ceux qui peuvent recevoir nos conseils, aux cultivateurs, aux ouvriers, aux financiers du petit commerce et de la petite industrie. Il n'est pas de soi interdit de jeter une partie de ses biens dans la spéculation. Mais suivant la juste remarque de M. René Faribault, dans sa conférence sur Le prêt à intérêt, "il faut ici distinguer entre le capital, instrument de production en grand, et l'épargne: le capital, instrument de production doit lui-même travailler, c'est-à-dire s'allier au travail humain et en être le commanditaire. Il n'en est pas de même du capital constitué; est le fruit des économies quelquefois de toute une vie de privations et de sacrifices. Chaque sou en est sacré. Ce serait un crime d'en lésurer la moindre parcelle dans l'espérance de profits dont l'épargnant est incapable de suppléer les aléas". La leçon

magistrale des dernières années aura été utile au plus grand nombre et n'iront plus, je pense, investir leurs rentes dans des produits imaginaires ou des terrains non cadastrés, d'autant qu'une loi récente oblige les courtiers fibustiers à soumettre dorénavant leurs prospectus au gouvernement provincial. Mais les intéressés feront bien de se méfier toujours de leur propre ignorance et de celle des autres.

Les occasions de placement favorables, sous le double rapport du revenu et des garanties, ne manquent pas en ce pays. Il suffira pour les mieux connaître de réfléchir au travail si consciencieux de M. Faribault. Il préconise tout à tour — du moins il l'explique avec raisons légales et considérations économiques à l'appui — les fonds d'Etat canadiens, les débentures municipales ou scolaires, les emprunts des fabriques et des syndicats de paroisse, ceux des corporations privées et des particuliers. La question des nantisement, hypothèque et privilèges est traitée de façon à intéresser les hommes de loi sans dérouter les profanes. Mais vivant en ce moment les gens du peuple, je dois signaler après tant d'autres, notre institution nationale des Caisse Desjardins, parce que, suivant la volonté expresse du fondateur, ce sont à la fois des réserves d'épargne et de crédit. Elles reçoivent goutte à goutte leur capital à la disposition de tout un petit monde qui n'inspire aux banques ordinaires qu'une confiance limitée, et se trouve exposé de la sorte à fréquenter les usuriers. Tout a été dit sur les bienfaits de l'épargne et la nécessité du crédit pour l'agriculture, l'industrie locale et le commerce détaillé. Voilà pourquoi l'oeuvre d'Alphonse Desjardins a été saluée chez nous avec bonheur par tous ceux qui refusent de croire à l'abandon irrémédiable du sol, à l'écrasement définitif des petites entreprises et aux progrès indéfinis de la concentration.



LES SYNDICATS CATHOLIQUES

Le conseil central des syndicats catholiques nationaux s'assemble ce soir, à 8 h. 15 p.m., à la salle No 1, édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. Rapports des officiers et des comités. Communications importantes. Tous les délégués sont priés d'assister sans faute.

Il y aura rapport spécial du comité de la Fête du Travail. Par ordre.

TAILLEUR DE GUIR

Le local No 5 pour les tailleurs de cuir du Syndicat catholique national se réunit ce soir, à 8 h. 15 p.m., à la salle No 2, édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. Continuation de la discussion sur l'échelle des salaires. Rapports des officiers. Tous les membres sont priés d'assister sans faute. Par ordre.

CORDONNIERS-MACHINISTES

Le local No 2 pour les cordonniers-machinistes s'assemble ce soir, à 8 h. 15 p.m., à la salle No 3, édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. Rapports des officiers et des délégués à l'exécutif général donneront leurs rapports. Les membres sont priés d'assister. Par ordre.

Les orateurs de l'Assemblée Sauvé

La grande assemblée oppositionniste de dimanche prochain, 16 août, au Cap-de-la-Madeleine, se fera dans la cour du collège du Sacré-Coeur ou, en cas de mauvais temps, dans la salle du collège. M. Arthur Sauvé, qui adressera la parole, sera accompagné de MM. J. O. Renaud, député de Laval, J.-L. Saint-Jacques, avocat c.r., J.-A. Labissonnière, ancien député, Maurice Duplessis, ancien député des Trois-Rivières, le notaire A. J. O. Bergeron, de Sainte-Genève de Batiscan et autres.

On s'attend à ce que les paroisses des comtés de Champlain, Saint-Maurice, Portneuf, Nicolet et Trois-Rivières soient largement représentées. L'Assemblée aura lieu à 2 h. (heure solaire).

\$5,614,790 dépensés pour le radio en Canada

Ottawa, 14. — Le Canada a dépensé \$5,614,790 en appareils de radio et en accessoires en 1924. L'intérêt manifesté par le public aux émissions de radio et la demande qui a suivi pour les appareils, ont créé une industrie.

Un rapport publié hier par le bureau fédéral de la statistique fait voir que la production des appareils et des accessoires de radio au Canada l'an dernier s'est élevée à \$3,201,103. Les importations des appareils américains pendant cette année ont été de \$2,413,687. Les exportations de ces appareils ont été négligeables.

Les permis de radio accordés par le département de la marine et des pêcheries pendant les douze mois terminés en mars 1925, se totalisent à 92,996. Ontario arrive en premier avec 41,847, et Québec, en deuxième avec 18,211.

PETIT BOTTIN DU MONDE PROFESSIONNEL

Advertisement for a professional directory listing various professionals such as architects, dentists, notaries, and opticians with their contact information.

LES TAXES D'EAU ET D'AFFAIRES

LA VILLE COMPTE PERCEVOIR UN PLUS FORT MONTANT QUE L'AN DERNIER—LE TRAMWAY ACQUITTE SA DETTE ENVERS LA VILLE

Comme la perception des taxes d'eau et d'affaires accuse, cette année, une augmentation de \$30,000 sur la perception à la date correspondante, l'an dernier, on espère à l'hôtel de ville que le montant global perçu dépassera ses chiffres de l'an dernier.

Au cours de la journée d'hier, 1,193 comptes ont été acquittés, représentant une somme de \$75,571. Depuis le commencement de la perception jusqu'à hier soir, 4,789 contribuables ont acquitté leurs taxes, versant une somme de \$189,916, tandis que l'an dernier à pareille date, le nombre en était de 4,269, représentant une somme de \$159,457, ce qui indique une augmentation pour cette année de 520 comptes et de \$30,459. Ces chiffres ne comprennent pas la perception des 87 succursales de banque où les contribuables peuvent acquitter leurs dûs.

On distribuera cette année 150,000 comptes pour les taxes d'eau et d'affaires, dont 140,000 ont déjà été adressés aux destinataires; les autres dix mille seront mis à la poste lundi ou mardi.

Comme on le sait, les contribuables bénéficient d'un escompte de 3 pour cent d'ici le 1er septembre et l'ouissent en plus de l'avantage d'acquitter leur dette à une succursale de la Banque Canadienne Nationale ou de la Banque de Montréal. Après cette date, le paiement ne peut s'effectuer qu'à l'hôtel de ville et les comptes sont grevés d'un intérêt de 6 pour cent pour les soixante jours qui suivent. Après ce délai, le taux d'intérêt est porté à 7 pour cent.

LE TRAMWAY VERSE \$214,111

Pour la première fois depuis que le présent contrat entre la ville de Montréal et la compagnie du tramway est en vigueur, la compagnie s'est libérée de toutes ses dettes, selon ce qu'a annoncé hier M. P. Collins, trésorier adjoint.

La compagnie a envoyé hier à la ville un chèque de \$214,111, dont \$125,000 pour le versement trimestriel sur la rente de \$500,000 que la compagnie doit verser annuellement à la ville et le reste pour les arriérés dus sur les trimestres précédents. Il y a près d'un an, la dette de la compagnie de ce chef était de près d'un million. La compagnie commença alors à effectuer ses versements, réguliers et en même temps elle se libéra des arriérés accumulés.

Représentation de la Passion à Saint-Jérôme

On manifeste beaucoup d'intérêt au sujet de la représentation de la Passion qui sera donnée à Saint-Jérôme, le dimanche, durant août et septembre. La représentation est en cinq actes et compte 23 magnifiques tableaux; les cinq cents figurants porteront de riches costumes de temps.

Advertisement for Pacific Canadian Maritime Services, featuring an illustration of a ship and text about travel and shipping services.

Vient de paraître

Dix fondatrices canadiennes (PROFILS MYSTIQUES)

par Mlle Marie-Claire Daveluy

La récente brochure de Mlle Marie-Claire Daveluy, qui continue la série ouverte par les Missionnaires d'Acadie, est maintenant en vente au Service de Librairie du Devoir, 336, rue Notre-Dame est, Montréal (Téléphone: Main 7460).

C'est une jolie plaquette, sur beau papier, de 60 pages, illustrée des portraits des dix fondatrices, avec une couverture dessinée par Ivan Jobin.

Les dix fondatrices dont Mlle Daveluy évoque la vie religieuse profonde, sont:

- List of ten Canadian founders: Mère d'YOUVILLE, Mère GAGELIN, Mère MARIE-ROSE, Mère de la NATIVITE, Mère MARIE-ANNE, Mère MARIE DU SACRE-COEUR, Mère SAINT-JOSEPH, Mère CATHERINE-AURELIE DU PRECIEUX-SANG, Mère MARIE-LEONIE.

Cette énumération suffirait seule à marquer l'intérêt de la brochure.

Celle-ci se vend à des prix qui en facilitent la propagande: 20 sous l'unité, franco; \$2 la douzaine, \$15 le cent, \$62.50 les cinq cents, \$100 le mille, port en plus.

L'Acadie — Ses missionnaires, jolie brochure qui réunit des études des RR. PP. Lecompte, S.J., Hugolin, O.F.M., Atezis, O.M.C., de MM. les abbés Gagnon et Muraulet sur l'action en Acadie des Jésuites, des Récollets, des Capucins, des Prêtres du Séminaire des Missions Étrangères et des Sulpiciens, se vend 15 sous l'exemplaire, franco; \$1.50 la douzaine et \$10 le cent, port en plus.

Service de Librairie du Devoir, 336, rue Notre-Dame est, Montréal (Téléphone: Main 7460).

Affaire réglée

Le débat pour la possession du cheval de course Tease est maintenant terminé. E. J. Dunn a consenti à le remettre aujourd'hui à Mme Maria Morris pour éviter d'être mis en prison pour mépris de cour, sur règle nisi émise contre lui. L'audition de cette règle nisi a eu lieu hier et finalement les parties sont venues à un arrangement que la cour a sanctionné.

Advertisement for 'Le Monoplan du Devoir' coupon, offering a free copy of the newspaper's Monoplan supplement.

LA MORTALITE INFANTILE

NOTES DE LA LIGUE DE MONTREAL CONTRE LA TUBERCULOSE ET POUR LA SANTE PUBLIQUE

L'Association américaine du bien-être de l'enfance nous a adressé une copie de son étude statistique sur la mortalité infantile de l'année 1924 dans 667 villes des Etats-Unis.

On indique dans ce rapport le taux de la mortalité infantile de 26 villes qui ont une population de plus de 250,000.

De ces 26 grandes villes américaines aucune n'a un taux de mortalité infantile qui atteigne 100; le plus souvent le taux est plus près de 50 que de 100.

Si on examine les taux qui existaient dans ces villes il y a quelques années, on se rend compte que dans chacune d'elles le même problème s'est posé.

A Montréal, on a fait beaucoup. Il faut en donner en grande partie le crédit au service officiel et aux associations volontaires.

Aussi tenons compte du bon travail accompli et donnons plein crédit à tous ceux qui ont contribué à réduire la mortalité infantile.

Un grand pas vient d'être fait en ce sens par l'adoption du règlement du lait qui va assurer aux petits un bon approvisionnement de cet aliment indispensable.

Quartiers d'avant d'agneau de printemps, désossés, avec menche, la lb. 22

Artichauts français Poires Alligator Coeurs de céleri Grosses fèves

Stanford's Limited 128 Mansfield Street 12 Telephones-Uptown 6300

FEUILLETON DU "DEVOIR" Loin de l'Aieule Par I. Dantézan

Le choc la réveilla l'espace d'un éclair... Ses yeux se noyaient dans la blancheur ambiante, son visage recevait la douce et froide caresse de la neige, son être reposait sur une couche moelleuse.

L'AUTOBUS DE VERDUN A LACHINE

LE NOUVEAU SERVICE COMMENCERA DEMAIN — ITINERAIRE ET TARIF

Demain matin, la Compagnie des tramways inaugurera son nouveau service d'autobus dans le Chemin Lassalle, avec le circuit suivant:

1. — De Notre-Dame et de la 6ème avenue, Lachine, jusqu'à la ferme de M. E. N. Brown, lot 973, du chemin Lassalle, dans la paroisse de Lachine;

2. — De la ferme de M. E. N. Brown et du lot 973, du chemin Lassalle dans la paroisse de Lachine;

3. — De la ferme Macdonald et du lot 993 du chemin Lassalle, paroisse de Lachine, aux limites de la cité de Verdun.

Les tarifs seront de trente minutes de 6 heures a.m. à 9 heures a.m. et de 6 heures p.m. à 8 heures p.m.

La distance à parcourir est d'environ 5,2 milles. Il n'y aura pas de cordes troisées.

Première messe du R. P. Dubé Le R. P. Alphonse Dubé, de la Compagnie de Jésus, qui recra la prêtrise, demain au Gesù, dira sa première messe à la chapelle de l'Institut Nazareth, dimanche matin à 8 h. 30.

LES DECES M. ALPHONSE ANCTIL M. Adphonse Anctil, qui pendant plus de 47 ans fut à l'emploi de la McDougall Caledonian Iron Works, en qualité de machiniste, est décédé subitement hier.

Il s'est surpassé A la fin de cette semaine, nous jugeons que le département des viandes a dépassé toutes ses réalisations antérieures.

On ne saurait trop louer le service de la Compagnie de Jésus, qui recra la prêtrise, demain au Gesù, dira sa première messe à la chapelle de l'Institut Nazareth, dimanche matin à 8 h. 30.

— Non, oh! non, Annette! ce n'est pas ça... Je me suis mise à la fenêtre pour voir le ciel, pour voir si, de là-haut, maman ne viendrait pas me chercher...

— Je comprends... Je comprends tout, maintenant, Madame Annette, faisait le vieux docteur, en descendant, un matin, de l'appartement de Monique...

ONZE BLESSÉS PAR DES AUTOS

UNE COLLISION D'AUTOS SURVENUE HIER SOIR A L'ANGLE DES RUES BENNETT ET STE-CATHERINE CAUSE DES BLESSURES A ONZE PERSONNES — AUTRES ACCIDENTS

Onze personnes ont été blessées dans une collision d'automobiles, survenue hier soir, au coin de l'avenue Bennett et de la rue Sainte-Catherine.

Onze personnes ont été blessées dans une collision d'automobiles, survenue hier soir, au coin de l'avenue Bennett et de la rue Sainte-Catherine.

Voici la liste des victimes: Elsie Padmore, 15 ans, 1827, avenue Théodore, qui souffre d'une fracture du crâne.

Emile Lajeunesse, 30 ans, cultivateur de Sainte-Dorothée, s'est fait couper la jambe droite et fortement entailler la jambe gauche par les couteaux d'une faucheuse.

Wilfrid Horbec, 15 ans, 1736, rue Cartier, a été renversé par une automobile au coin des rues Mont-Royal et Bordeaux.

Bernadette Cornette, 13 ans, 87, rue Colborne, a été frappée par une automobile hier après-midi.

Maurice Landry, 18 ans, 595, rue Dorion, s'est noyé hier après-midi, dans le Saint-Laurent, au pied de la demeure de M. A. Giguère.

Ferdinand Corbell, 39 ans, cultivateur de la Côte Saint-Michel, s'est grièvement blessé hier après-midi sur le chemin de Saint-Léonard de Port Maurice.

Mme Joseph Albier, 25 ans, de Timmins Ontario, s'est blessé hier soir, en descendant de tramway au coin des rues Mont-Royal et Fullum.

LE RADIO POSTE C.F.C.F. MONTREAL Ce soir, le poste Marconi, en plus des contes pour les enfants, donnera deux émissions.

De 7h. 30 à 9 h., le poste transmettra le concert de l'Orchestre de l'Hôtel Mont-Royal, sous la direction de Rex Battle.

En voici le programme: 1. Rapsodie hongroise No 2, Liszt. 2. Sérénade, Toselli. 3. Fantaisie, Le Bal Masqué, Verdi. 4. Solo de piano, Rapsodie en G

— Je comprends... Je comprends tout, maintenant, Madame Annette, faisait le vieux docteur, en descendant, un matin, de l'appartement de Monique...

— Alors, Monsieur le docteur, ça va bien? questionna Annette. — Bien, très bien, fit le médecin. En pleine convalescence... mais...

Mais voilà, Madame Annette, cette petite créole est d'une complexion extrêmement délicate... une vraie sensitive, au physique comme au moral; elle nécessite de grands ménagements...

— Et, sous la bonne caresse de son amie, Monique s'endormit, en rêvant que, sur la route blanche, où elle était couchée dans la neige, sa mère apparaissait, accompagnée de jolis anges, et que, avec eux, elle s'élevait, montait bien haut, jus- qu'aux nuages...

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

Ecole Supérieure St-Louis 23, rue Fairmount (est), Montréal. Français, anglais, latin, philosophie, sciences, mathématiques, dessin, industrie, commerce. RENTREE, LE LUNDI, 31 AOUT 1925.

Collège de l'Assomption Cours classique et classes préparatoires Rentrée des élèves le 3 septembre.

Dollard des Ormeaux a Long Sault

Petits et grands y trouveront un stimulant à leur patriotisme. Commandez tôt, le nombre est limité Service de Librairie du DEVOIR 336 rue Notre-Dame est, Montréal

La grande rafle de Don-Bosco Tirage Bientôt M. l'abbé G. Philippon fait savoir que cette rafle des plus extraordinaires, commencée il y a un an, se terminera sous peu par le tirage des cinq prix promis.

Réunion, le 15 août, au collège Sainte-Marie Les élèves de Sainte-Marie se feront un plaisir de venir célébrer l'Assomption au collège.

A l'Université L'Université de Montréal ouvrira de nouveaux bureaux de ses facultés et écoles, mardi le 18 août. L'ouverture officielle des cours est

EATON Fermé Toute la Journée le Samedi Pendant Août Les marchandises achetées le vendredi après-midi seront livrées le samedi matin. Voyez notre Annonce dans le Journal de Samedi

T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL

Achetez votre Nouveau Poêle Maintenant

Parce que durant ce mois nous allouons une certaine somme sur votre vieux poêle si vous achetez de nous un nouveau poêle 16E tel qu'illustré.

Nous Allouons \$5. Pensez-y bien et nous croyons que vous déciderez que c'est MAINTENANT le moment d'acheter un "Regent" tandis que l'offre est en vigueur.

MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CONS. Immeuble Power, 83 ouest, rue Craig, Main 4640. 605 ouest, Sainte-Catherine, angle Mountain, Uptown 6000-6001.

Suivez le long sentier

Il n'y a guère qu'un demi-siècle, il y avait dans notre ouest immense, une région encore inexplorée. Entre les vastes plaines et les rives du Pacifique se dressait une barrière rocheuse qu'aucun blanc n'était alors parvenu à franchir.

— Ah! bannissez toute crainte! votre protégée serait heureuse comme une reine au couvent de Montlebeau, et en sûreté aussi. Sur un mot glissé à la supérieure, celle-ci interdirait toute sortie à l'enfant, écarterait les visites, inutiles... Tout serait pour le mieux, Madame Annette, et vous n'en seriez point soupçonnée, vous pourriez la voir souvent.

— Je crois que vous avez raison, Monsieur le docteur, fit enfin, la bonne créature avec une décision douloureuse. Si vous en parliez à Madame!

— Je vais le faire sur-le-champ. Mme Fernand était d'humeur charmante. La maladie de sa nièce, tant maudite au début, faisait monter autour d'elle un si joli cortège de louanges qu'elle la bénissait maintenant. Chacun savait qu'elle ne résistait pas à la flatterie et que sa main s'ouvrait pour la récompenser; aussi servait-on de toutes parts un tribut d'admiration à cette tante incomparable qui prodiguait les soins les plus attentifs à une jeune fille "qui ne lui était de rien, pour ainsi dire"...

COMMERCE ET FINANCE

LE MARCHÉ DES VIVRES

Le tableau suivant indique les arrivages de beurre, de fromage et d'œufs, à Montréal, pour la journée d'hier, le jeudi précédent et le jour correspondant l'an dernier:

	1925	1924
Beurre, coûts	5,019	7,276
From. metules	11,929	11,933
Oeufs, caisses	1,603	1,028

LES PRIX DU GROS

Voici les prix cotés par la maison Elzébet Turgeon pour les farines et les engrais alimentaires:

FARINE

Par baril, 2 sacs:

1ère qualité	\$9.00
2ème qualité	\$8.50
Fort à boulanger, le baril	\$8.30
Farine à pâtisserie	\$6.80

LES ENGRAIS ALIMENTAIRES

Grain blanc, tonne	\$30.25
Grain, tonne	\$30.25
Sen, tonne	\$23.25

ŒUFS

Oeufs Chantrelere	45s.
Extra frais	41s.
Premiers frais	36s.
Seconds frais	34s.

BEURRE

Beurre frais:	
Crémier, No 1	39s.
Crémier, No 2	38s.
En bloc d'une livre:	
Crémier, No 1	40s.
Crémier, No 2	39s.

FROMAGE

Fort à la meule	28s.
Au morceau	29s.
Doux, à la meule	22s.
Au morceau	22s.
Oka	40s.
Kraft lb	33s.

SAINDOUX

Tinette	10s 1/2
Enseau	20s
Bloc 1 livre	21s.
Saindoux composé:	
Enseau	15s.
En tinette	14s. 1/2
Er bloc	17s.

PRODUITS DE L'ÉRABLE

Sucre, la livre, 19, 20 et 22s.

MIEL

Miel côtelé:

Brun, enseau de 60 livres, la livre	10s.
Brun,seau de 5 lbs, la livre	12s.
Bianc, canistre de 5 lbs, la livre	15s.
Canistre de 2 1/2 lbs, la livre	15s.

POMMES DE TERRE

Les pommes de terre font de 60 à 65s. les 80 livres au gros et 80s. les 80 livres au détail.

L'industrie du radio

Ottawa, 14. — Le radio a déjà provoqué l'établissement d'une nouvelle industrie au Canada. La fabrication et la vente des appareils et des parties d'appareils ont atteint déjà une importance qui ira probablement en grandissant.

La production des appareils et des parties d'appareils de radio, au Canada, en 1924, a atteint le chiffre de \$3,201,103 d'après un rapport que vient de publier l'Office fédéral de la statistique. Les importations canadiennes d'appareils de même genre mais de fabrication américaine ont été de \$2,413,687, et comme le Canada n'a pratiquement pas exporté d'appareils de radio, la dépense totale serait de \$5,614,790.

Pendant la période de douze mois terminée en mars 1925, le ministère de la marine et des pêcheries a accordé des permis de radio à 91,996 personnes. L'Ontario vient en tête des provinces avec 41,847 et Québec ensuite avec 18,211 permis. A la fin de la période il y avait au Canada 51 postes d'émission.

Le Canada compte treize fabriques d'appareils et toutes sont établies dans l'Ontario et le Québec.

Le catalogue de la maison Albert-J. Béland

Une nouvelle organisation de ventes postales, la maison Albert-J. Béland, Limitée, vient de publier son premier catalogue, pour la saison d'hiver et d'automne, 1925-26. C'est une splendide publication d'une centaine de pages, avec couverture en couleurs, et qui se compare favorablement aux autres catalogues du même genre. Ce premier catalogue porte principalement sur les vêtements en général, pour hommes, femmes et enfants. Les éditions subséquentes seront complètes au fur et à mesure.

M. Albert-J. Béland, qui est le président de la compagnie, est un spécialiste de ce genre de commerce et il a été pendant de longues années à l'emploi de plusieurs grandes compagnies américaines qui vendent par catalogues.

Les magasins de la compagnie sont situés au no 124, boulevard Saint-Laurent à Montréal. C'est de cet endroit que les commandes seront remplies. En feuilletant rapidement le catalogue, nous avons constaté la grande variété des marchandises offertes. Ce premier catalogue est publié à 300,000 exemplaires qui sont distribués au public canadien-français dans toutes les provinces du Canada. Ce catalogue est publié en français et il est abondamment illustré.

Nous accusons réception d'un exemplaire.

COURS DU CHANGE

COURS MOYENS, le 14 août, 1925

Londres	4.85 1/2
Paris	4.68
Rome	3.63
Genève	19.45
Amsterdam	40.25
Madrid	14.45
Stockholm	26.93
Christiania	18.48
Copenhague	22.00
Rio de Janeiro	12.95
New-York	3-64 Esc.

LE MERGER DE L'AMIANTE

UNE OFFRE AUX ACTIONNAIRES DE L'ASBESTOS CORPORATION

Me F.-A. Beique vient de faire une proposition aux actionnaires de l'Asbestos Corporation relativement au merger de l'amiante. Il leur demande de lui adresser des procurations mais avec l'entente que Dillon, Read and Co. offriront \$100 comptant pour chaque action privilégiée et \$70 comptant pour chaque action ordinaire.

La lettre s'accompagne d'une formule de procuration et d'une brève analyse de la nouvelle offre qui est faite. Voici cette analyse:

"On projette de former une compagnie afin de consolider diverses compagnies d'amiante du Canada. Cette nouvelle compagnie comprendrait l'actif de la Consolidated Asbestos, de la Federal Asbestos, de la Maple Leaf Asbestos, de la Theford-Vimy Asbestos (ou tout le capital de cette dernière compagnie), au moins 80% des réclamations contre la Pennington Asbestos Co. (actuellement en liquidation), la majorité des obligations de la Asbestos Mines, Limited, de la Black Lake Asbestos and Chrome Company, Limited, avec ententes pour le surplus de production de la Canadian Johns-Manville Co., Limited, de la Quebec Asbestos Co., Ltd, et de la Keesby-Mattison, Inc., ainsi que les propriétés et l'actif de la Asbestos Corporation of Canada Ltd, ou au moins 51 pour cent du capital de cette compagnie.

"Le capital de la nouvelle compagnie au moment de l'organisation serait le suivant:

Obligations, 5 p.c., 1ère hypothèque et amortissement: \$8,000,000 autorisées et \$3,500,000 à être émises lors de l'organisation.

Actions, première préférence, 7 p.c. cumulatif: \$5,000,000 autorisées et émises.

Actions, seconde préférence, 6 p.c., non cumulatif \$5,000,000 autorisées dont \$4,700,000 émises.

Actions ordinaires sans valeur au pair, \$200,000 actions, toutes émises.

"De ce capital \$4,000,000 d'actions de première préférence, d'une égale valeur au pair, \$3,700,000 d'actions de seconde préférence d'une égale valeur au pair, et 70,000 actions ordinaires sans valeur au pair seront échangées pour le capital de l'Asbestos Corporation of Canada, Limited, sur la base ci-après mentionnée, et ces actions ne seront émises qu'en autant qu'elles seront ainsi échangées.

Bases de l'échange:

"Pour chaque action du capital privilégié de l'Asbestos Corporation of Canada, Limited, une action de dixième d'une autre action du capital privilégié non cumulatif à 6% non cumulatif et une action ordinaire sans valeur au pair du capital de la nouvelle compagnie."

"Pour chaque action ordinaire du capital de l'Asbestos Corporation of Canada, Limited, une action de dixième d'une autre action du capital privilégié non cumulatif à 6% non cumulatif et une action ordinaire sans valeur au pair du capital de la nouvelle compagnie."

"Les compensations comparativement à la semaine correspondante l'an dernier, les différences villes du Canada se sont établies comme suit:

Montréal	\$87,218,892	\$105,081,666
Toronto	\$2,359,168	\$1,442,118
Winnipeg	\$9,680,475	\$9,470,715
Ottawa	\$5,248,688	\$5,793,482
Hamilton	\$5,222,900	\$4,634,440
Québec	\$5,268,007	\$5,022,033
Windsor	\$4,218,631	\$3,333,044
Halifax	\$2,878,404	\$2,597,255
Saint-Jean	\$2,659,387	\$2,645,343
London	\$2,823,715	\$2,436,487
Kitchener	\$73,147	\$16,073
Sherbrooke	\$2,005,280	\$1,515,697
F. William	\$30,325	\$14,676
Kingston	\$623,413	\$704,762
Brantford	\$18,589	\$19,582
Moncton	\$750,133	\$660,925
Peterboro	\$85,481	\$710,411
Brandon	\$73,964	\$472,599
Régina	\$3,753,640	\$2,474,107
Saskatoon	\$1,855,874	\$1,335,884
Moose Jaw	\$1,087,585	\$883,184
Prin. Alb.	\$283,520	\$259,861
Lethbridge	\$556,596	\$469,673
Calgary	\$4,711,014	\$4,287,301
Edmonton	\$4,215,001	\$3,622,582
Medicine Hat	\$265,369	\$265,369
N. Westmins.	\$662,240	\$607,045
Vancouver	\$5,193,468	\$4,850,145
Victoria	\$2,488,836	\$1,959,287

Les compensations

Pour le semaine terminée hier comparativement à la semaine correspondante l'an dernier, les différences villes du Canada se sont établies comme suit:

Vichy	\$1.75	\$1.25
Pinte	1.40	1.00
Chopine	.95	.75
Petites	.55	.45

Bouteilles couronnées:

Pinte	1.75	1.50
Chopine	1.00	.90

Banque de France

Paris, 14. — Le rapport hebdomadaire de la Banque de France indique les changements suivants:

Espèces or	aug.	281,000
Espèces argent	dim.	400,000
Billets en circ.	dim.	427,406,000
Dépôts du trésor	aug.	2,443,000
Dépôts du public	dim.	219,269,000
Billets escomptés	aug.	62,661,000
Avances	dim.	15,674,000
L'Etat a remboursé à la banque		100,000,000 de francs.

Banque d'Angleterre

Londres, 14. — Le rapport hebdomadaire de la Banque d'Angleterre indique les changements suivants:

Reserve totale	aug.	£ 823,000
Circulation	dim.	1,066,000
Espèces	dim.	243,000
Autres valeurs	aug.	3,376,000
Dépôts du public	aug.	4,696,000
Autres dépôts	aug.	232,000
Billets en réserve	aug.	846,000
Valeurs du gour.	aug.	710,000

L'état des récoltes

La Bank of Montreal vient de publier son dixième rapport hebdomadaire sur l'état des récoltes dans les différentes provinces du pays.

Le fauchage est maintenant commencé dans toutes les régions des provinces des prairies. Au cours de la semaine dernière une période de chaleur a été suivie par des averses qui vont aider les récoltes tendues. Quoique ce ne soit pas général on rapporte des dommages par la grêle, la rouille et les insectes. Dans la province de Québec la chaleur a fait du bien aux récoltes en général au cours de la semaine dernière. Il faut encore du temps sec et chaud pour faire mûrir. En Ontario les conditions sont très favorables et la récolte des céréales progresse bien. En Colombie britannique le temps est beau, céréales et fruits mûrissent vite. La pression d'eau pour l'irrigation est presque épuisée. Dans les provinces maritimes la pluie a retardé les foins et elle peut causer du dommage aux pommes de terre.

Voici les détails que donne le rapport pour la province de Québec:

Le maïs s'améliore mais il reste en retard et actuellement il ne laisse pas prévoir un rendement moyen. L'avoine devrait donner une bonne récolte excepté dans quelques régions où la pluie a été excessive. L'orge va bien. Toutes les racines ont bonne apparence, surtout les pommes de terre. Les petits donneront sûrement un bon rendement. Une forte récolte de foin est faite aux trois-quarts. Les pâturages sont excellents.

Les industries en Nouvelle-Zélande

Nouvelles-Zélande

Nous lisons dans la dernière livraison du Bulletin des renseignements commerciaux, publié à Ottawa:

Auckland, 6 juillet 1925. — La population de la Nouvelle-Zélande ne dépassant pas 1,350,000 habitants, il lui est impossible de maintenir plusieurs grandes industries et c'est pourquoi les manufactures qu'on y trouve se limitent au traitement des produits primaires. Mais à mesure que la population augmente, on constate une avance prononcée en même temps qu'une plus grande diversité dans l'industrie manufacturière.

En 1922-23, il y avait en opération 435 manufactures, soit une augmentation de 15% sur le précédent. De ce nombre, 1218 se trouvaient dans le district provincial d'Auckland, 943 dans le district de Wellington, 650 dans Canterbury, 468 dans Otago, et de plus petits nombres dans les autres districts provinciaux.

Au cours de l'année terminée le 31 mars 1923, 45 manufactures s'occupaient de la congélation et de la conservation des viandes; 38 de la préparation et du fumage du jambon et du bacon; 12 dans la préparation et la conservation du poisson; 431 de la fabrication du beurre et du lait condensé; 53 étaient des minoteries; 60 des boulangeries et confiseries; 7 de la fabrication de conserves et marmelades; 54 des brasseries et malteries; 121 fabriquaient des eaux gazeuses et des cordiaux; 21 des sauces, condiments et cornichons; 18 du savon et des bougies; 224 des vêtements; 426 étaient des scieries; 11 fabriquaient de la bonneterie; 80 des chaussures; 42 préparaient le lin; 53 du gaz; 79 produisaient de l'énergie électrique; 22 de la brique et du ciment; 119 de la ferblanterie et du goboletier; 41 étaient des fonderies de fer ou cuivre; 147 fabriquaient des matériaux de construction; 240 imprimeries; 30 fabriques d'instruments agricoles; 188 carrosseries; 514 établissements pour le travail des automobiles ou bicyclettes; 71 harnacheries; 62 tanneries et établissements faisant le lavage de la laine; 30 chantiers de construction navale; 30 fabriques de voiles, tentes et toiles cirées; 271 meubleries et 12 filatures de laine.

LE PAPIER A JOURNAL

En 1923, le Canada a fourni 205,583 quintaux de papier sur un total importé de 330,279 quintaux, et l'Angleterre, 124,488 quintaux. En 1924, la production du Canada a baissé un peu, 197,695 sur un total importé de 337,856 quintaux. Tout indique que le Canada aura un plus fort pourcentage de la fourniture en 1925.

Les prix de la bière

Par suite du règlement du conflit entre les brasseries locales. Voici la nouvelle liste de prix qui mis en regard des prix qui subsistaient encore avant hier:

En futs	Nouveaux prix	Anciens prix
25 gal. 3/4	\$11.00	\$8.00
12 gal. 3/4	5.00	4.00
6 gal. 2-3	2.75	2.75
3 gal. 1-3	1.40	1.00

En bouteilles par douzaine:

Vichy	\$1.75	\$1.25
Pinte	1.40	1.00
Chopine	.95	.75
Petites	.55	.45

Bouteilles couronnées:

Pinte	1.75	1.50
Chopine	1.00	.90

Banque de France

Paris, 14. — Le rapport hebdomadaire de la Banque de France indique les changements suivants:

Espèces or	aug.	281,000
Espèces argent	dim.	400,000
Billets en circ.	dim.	427,406,000
Dépôts du trésor	aug.	2,443,000
Dépôts du public	dim.	219,269,000
Billets escomptés	aug.	62,661,000
Avances	dim.	15,674,000
L'Etat a remboursé à la banque		100,000,000 de francs.

Banque d'Angleterre

Londres, 14. — Le rapport hebdomadaire de la Banque d'Angleterre indique les changements suivants:

Reserve totale	aug.	£ 823,000
Circulation	dim.	1,066,000
Espèces	dim.	243,000
Autres valeurs	aug.	3,376,000
Dépôts du public	aug.	4,696,000
Autres dépôts	aug.	232,000
Billets en réserve	aug.	846,000
Valeurs du gour.	aug.	710,000

Obligations du gouvernement canadien

BONS DE LA VICTOIRE

(Cotes fournies par L.-G. Beaubien et Cie.)

1944: 97.25 acheteur; 101.80 vendeur.
1927: 101.40 acheteur; 101.80 vendeur.
1927: 102.25 acheteur; 102.55 vendeur; 10.
1924: 102.55; 106.00 à 102.60 ventes.
1928: 100.50 acheteur; 100.00 vendeur.
1932: 100.10 acheteur; 103.40 vendeur.
1933: 103.60 acheteur; 103.75 vendeur; 2.
000 à 103.75 ventes.
1934: 101 acheteur; 104.20 vendeur.
1937: 108.80 acheteur; 108.80 vendeur.
1941: 101.80 acheteur; 101.80 vendeur; 2.
000 à 101.80 ventes.
1925: 100.25 acheteur; 100.30 vendeur.
1931: 102 acheteur; 102.35 vendeur.
1937: 104.35 acheteur; 104.63 vendeur.

La National Grocers Co. a sa charte

Toronto, 14. — Le gouvernement provincial vient d'accorder une charte à la National Grocers Co. Ltd, résultante du merger des principales épiceries en gros de l'Ontario. Le capital-actions de l'entreprise est d'environ \$7,000,000. Les maisons qui en font partie, au nombre de 28 à 30, ont ensemble un chiffre d'affaires de \$30 à \$40,000,000. Si l'on tient compte des succursales, il y a plus de 40 maisons qui se fusionnent.

LA MATINÉE À LA BOURSE

LE CONSOLIDATED SMELTING TOUCHE UN NOUVEAU HAUT A 118.

Le NATIONAL BREWERIES REAGIT. — LE SUGAR, TRES EN DEMANDE, MONTE DE 1 POINT 1-2.

Les titres les plus actifs, ce matin, sur notre place ont été le Montreal Power, le National Breweries, le Brazilian Traction, l'Atlantic Sugar et le consolidated Smelting.

Celui-ci a été particulièrement remarqué à cause de la vigueur de son cours qui a touché un nouveau haut à 118, dès l'ouverture. Une légère réaction puis le cours est remonté à 116 1-2, hier soir. Ce titre est bien parti pour atteindre un nouveau haut vendredi, cinq fois son pair de \$25. Au taux actuel le rendement que donne le dividende est insignifiant. Il faut donc croire que les spéculateurs prévoient pour très prochainement soit un boni en actions ou autrement une augmentation du dividende.

Le National Breweries a ouvert, ce matin, à son cours de fermeture, hier, 53. Il n'a pu se maintenir si haut cependant et les ventes subséquentes ont fait fléchir jusqu'à 51 1-4.

L'Atlantic Sugar était très en demande et son cours s'est trouvé haussé de 1 point 1-2 à 33. Le Montreal Power est monté de 1-2 point. Le Brazilian, assez bien manipulé, s'est maintenu ferme entre 62 et 62 1-4.

Le Howard Smith, qui était monté de deux points, au cours de la journée d'hier, s'est avancé de deux autres points 1-2, ce matin, atteignant 42 1-2. Le Brompton est monté de 1-2 point et les deux Spanish River de fractions de point.

OPERATIONS DE LA MATINÉE

(Cours fournis par la maison L.-G. Beaubien et Cie.)

BOURSE DE MONTREAL

50 points	103.25	A.B.
National Breweries	420; 53 5/8; 52 3/4	
Atlantic P. and P.	20 1/2	65.
Asbestos Corp.	50 1/2	
Atlantic Sugar	200; 31 1/2; 21 1/2	5 1/2
Bell Telephone	10 1/4	10 1/4
Brazilian Traction	322 1/2; 60 1/2; 62 1/2	62
Canada Cement	20 108 1/4	
Detroit United	30	
Gen. Smelting	75 1/2; 118; 117 1/2	118
Dominion Glass	37 1/2; 108 1/4; 109 1/4	
Canada Steamship	10 10 1/4	
Canada Steamship	135; 44 1/4	44
Montreal Power	1200; 209 1/2; 209 208 1/2	5
P. 208 1/2; 209		
Price Bros.	130 53 1/2	
Quebec Power	10 116	
Shawinigan	185 167 1/2; 167 3/8	167
Canada Car. Pr.	30 78 1/2; 79	
Can. Ind. Alcohol	60 15 1/4	
Howard Smith	53 1/2	

LA VIE SPORTIVE

LA RÉUNION DU MONTREAL DRIVING CLUB

ROYAL GIFT A J. H. WOODWARD A TRIOMPHE DE DEPENDANCE ET DORANTUE A DELORIMIER HIER APRES-MIDI — RESULTAT DES ÉPREUVES

Le handicap annoncé pour hier après-midi à la piste Delorimier, n'a pu être disputé faute de concurrents, mais la course réservée à la division canadienne constituait la principale épreuve de la journée, et cette course a été gagnée par Royal Gift, propriété de J. H. Woodward. La course réunissant six partants et dépendance a fini deuxième tandis que Dorantue a décroché le troisième argent.

La course de la division de trois ans suscitait aussi beaucoup d'intérêt et elle a été gagnée par Leprechaun avec Briar Bush comme deuxième et Mandy en troisième.

La direction a annoncé que la matinée d'aujourd'hui était pour les dames. Ces matinées ont toujours été populaires à Delorimier et il n'y a pas de doute que l'élément féminin va encore profiter du privilège mis à sa disposition.

PREMIERE COURSE. 5 furlongs. Bourse \$500, 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur \$400. P. Moody, 110, Maderia. J. Moore, 115, Ball. San Diego, 115, McCabe. Charlie Pepper, 110, Starkey. Verna M., 113, Broderick. Temps 1:05 2/5. Piste rapide.

DEUXIEME COURSE. 5 furlongs. Bourse \$500, 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur \$400. Royal Gift, 112, Ball. Dependance, 110, Maderia. Dorantue, 112, McCabe. Red Tip, 112, Starkey. Golden Answer, 110, L. Jenkins. Bachelors Haven, 111, Hunt. Temps 1:05. Pari de \$2 sur Royal Gift a rapporté \$6.70 en 1er, \$3.35 en 2e et \$2.25 en 3e. Dependance \$7.90 en 2e et \$4.05 en 3e. Dorantue \$2.70 en 3e.

TROISIEME COURSE. 6 1/2 furlongs. Bourse \$500, 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur \$400. Leprechaun, 110, Maderia. Briar Bush, 113, Mulaney. Mandy, 109, Finley. Benioron, 107, L. Jenkins. Shadow Dance, 109, Foden. Muguet, 105, Bryson. Temps 1:26 2/5. Pari de \$2 sur Leprechaun a rapporté \$9.05 en 1er, \$4.30 en 2e et \$3.10 en 3e. Briar Bush, \$11.65 en 2e et \$5.90 en 3e. Mandy, \$4.25 en 3e.

QUATRIEME COURSE. 5 furlongs. Bourse \$500, 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur \$400. Northern Star, 118, L. Jenkins. My Gracie, 113, Hunt. Avion, 115, Foden. Father Damien, 115, Maderia. Countess Emmy, 110, Bryson. Lancelot, 111, Ball. Temps 1:03 1/5. Pari de \$2 sur Northern Star a rapporté \$16.95 en 1er, \$8.50 en 2e et \$5.25 en 3e. My Gracie \$3.90 en 2e et \$2.45 en 3e. Avion \$3.00 en 3e.

CINQUIEME COURSE. 5 furlongs. Bourse \$500, 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur \$400. Cedric, 115, McCabe. Lady Ione, 113, Ball. Pandine, 113, L. Jenkins. Hard Guess, 114, Hunt. Horace Lerch, 115, Maderia. Dear Verity, 84, Brown. Gilder, 115, Bryson. Powder 8, 113, McCrann. Temps 1:03. Pari de \$2 sur Cedric a rapporté \$4.55 en 1er, \$2.30 en 2e et \$2.60 en 3e. Lady Ione \$3.20 en 2e et \$2.65 en 3e. Pandine \$3.40 en 3e.

SIXIEME COURSE. 6 1/2 furlongs. Bourse \$500, 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur \$400. Broadview, 113, Foden. Shiner II, 113, Mulaney. Bob Baker, 114, Maderia. Bill Head, 114, McDowell. Humpy, 111, Finley. Sattinmore, 112, Chappelle. Priscilla Greenway, 112, Bryson. Temps 1:26 3/5. Pari de \$2 sur Broadview a rapporté \$3.70 en 1er, \$3.35 en 2e et \$2.70 en 3e. Shiner II \$7.50 en 2e et \$4.50 en 3e. Bob Baker \$3.00 en 3e.

SEPTIEME COURSE. 1 m. 70 vgs. Bourse \$500, 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur \$400. Step by Step, 103, Bryson. Vendor, 11, Maderia. Ballotcar, 111, McCabe. Buzz Saw, 110, L. Jenkins. Idle Toy, 108, Starkey. Sand Queen, 112, Chappelle. Polite, 111, Finley. Derelect, 112, Ball. Temps 1:51. Pari de \$2 sur Step by Step a rapporté \$10.50 en 1er, \$5.15 en 2e et \$3.80 en 3e. Vendor \$5.00 en 2e et \$3.45 en 3e. Ballotcar \$3.30 en 3e.

LE 50 MILLES EN BICYCLETTES

La grande course de dimanche prochain promet de remporter le plus grand succès jamais remporté par aucune course organisée en Canada. Les coureurs de la province d'Ontario viennent justement de demander leurs entrées dans cette grande course et ils furent acceptés. Nous allons maintenant voir une fois pour toutes, quelle est la province au Canada qui possède les meilleurs cyclistes.

Voilà longtemps que le public attend une course dans laquelle figureraient des cyclistes des provinces sœurs afin de décider de la capacité de nos cyclistes québécois. Plus de quatre coureurs ontariens ont donné leur nom comme participants à cette grande course et les amateurs sont assurés à l'avance que nos voisins ne nous enverront pas les derniers venus. Nous verrons donc dimanche prochain

Séance remise à ce soir

La séance de lutte qui devait avoir lieu hier soir au parc Poupart, sous la direction du promoteur Harris, a dû être contremandée à cause de l'inclemence de la température.

Malgré l'incertitude de la température, le promoteur Harris ne voulait pas désappointer les nombreux amateurs qui s'étaient rendus au terrain de MM. Vincent et Poupart et donna ordre de commencer la première rencontre qui mettait aux prises Bill Sherry et Paul Lebrun. Ces deux athlètes poids moyens luttèrent depuis sept minutes lorsque la pluie est venue les forcer d'abandonner le combat.

L'on annonça que les porteurs de coupon-pluie n'auraient qu'à conserver leurs billets pour la séance de ce soir et les spectateurs laisserent le terrain après avoir vu le commencement d'une rencontre qui promettait d'être fort intéressante.

LES JOUTES DE SAMEDI ET DIMANCHE AU GUYBOURG

Les amateurs de baseball n'auront, une fois de plus, que l'embaras du choix. Ils sont invités à assister à deux grands programmes au parc Guybourg, le premier samedi et le second dimanche. C'est comme hôte de la ligue indépendante qu'ils sont conviés ces matinales de baseball, au cours desquelles on verra du jeu de toute beauté. Le programme de samedi comporte les attractions suivantes: 2 h. Hochelaga vs Longueuil; 4 h. St-Jérôme vs Guybourg.

On se saurait trop insister sur la valeur intrinsèque de ce menu auquel sont confiés les amateurs de baseball demain après-midi, samedi. Le Hochelaga Ind., promet à ses partisans de causer une rude surprise au Longueuil, et les joueurs de la rive sud n'ont qu'à se bien tenir. Ils savent en effet qu'une défaite samedi lui ferait partager la première place avec le club de Bébé Bélanger, qui l'a battu samedi dernier, après dix reprises d'un

jeu ardemment contesté. Aussi, le programme de samedi présente-t-il des attrails exceptionnels.

Pour dimanche après-midi, les amateurs pourront voir ces parties: 1 h. 30: Hochelaga Ind. vs Guybourg. 3 h. 30: St-Jérôme vs Longueuil.

On ne prétendra pas sérieusement que ce n'est pas là un des meilleurs double-headers que le circuit Narbonne ait encore présentés cette année. La principale partie semble devoir être la dernière, car l'issue des rencontres de samedi pourrait bien placer le St-Jérôme et le Longueuil sur un pied d'égalité pour la première place, et la rencontre déciderait alors de cette position. Le Saint-Jérôme est dans toute sa forme et ses victoires sur le Longueuil et l'Hochelaga Ind. la semaine dernière, le prouvent. Il faut donc s'attendre à une lutte de corsaires entre les deux clubs lorsqu'ils en viendront aux prises dimanche au Guybourg.

chain, un vrai combat entre la province d'Ontario et celle de Québec.

Laquelle des deux remportera la palme? C'est à vous de venir en foule acclamer et encourager les nôtres afin que nous conservions les titres ici.

Nous possédons déjà le record de vitesse que le fameux Lucien Larose porta lorsqu'il alla à Ottawa l'hiver dernier, concourir pour le titre de championnat interprovincial. Lucien Larose élimina complètement les coureurs ontariens et d'ailleurs remporta les honneurs dans notre belle province.

Nous devons être contents que le titre de champion interprovincial fut remporté par Lucien Larose, car ce cycliste est en quelques mots le coureur accompli, s'entraînant avec une méthode et un système presque parfaits. Nul plus que lui ne méritait ce titre et nous devons lui être reconnaissant et l'encourager à continuer dans la belle route déjà si bien commencée.

Donc revenons à la course de dimanche prochain. Tous les cyclistes sont invités à y participer, que ce soit membres de clubs ou non. Cette course est ouverte à tout le monde sans aucune distinction, et chacun devrait se faire un devoir d'essayer ses chances comme cycliste; nous avons parmi nos amateurs des citoyens qui seraient capables de faire beaucoup mieux que des professionnels. Aux jeunes de donner leur nom au secrétaire du club Excelsior-Henderson. Qui sait, peut-être ces débutants seront-ils plus tard les meilleurs cyclistes au Canada et que ceux-ci iront représenter la Dominion dans les grandes courses internationales?

Tout cycliste est cordialement invité sans distinction aucune. Prenez part à la plus grande course cycliste jamais organisée au Canada. Les prix sont magnifiques et très nombreux et tout finissant est assuré de l'avance d'une coupe ou médaille en argent.

Le premier prix pour les concurrents avec bicyclette de promenade est une magnifique bicyclette de course de marque C. C. M. Flyer, donnée par la Canada Cycle and Motor Co. of Canada, de la rue McGill, Montréal.

Les coupes et les médailles sont très nombreuses; il y a aussi des vestes en cuir, des chapeaux de cyclistes, une bague en or, aussi des médailles d'or, enfin, une quantité de prix seront distribués à tout finissant qui sera ainsi bien récompensé de ses efforts.

Un magnifique fob d'une grande valeur sera donné à tout concurrent, pourvu toutefois que celui-ci prenne part au moins au départ. Encore une fois, que tous les bicyclistes amateurs, se fassent un devoir de donner leur nom afin de prendre part à la plus belle course jamais organisée en Canada.

N'oubliez pas l'adresse, 2081, rue Bleury, Plateau 3458, le secrétaire, L. Chassav, pour de plus amples détails.

AU NATIONAL ET AU PARC THORNTON

La National Lacrosse Union va vivre de belles heures samedi et dimanche de cette semaine, car elle présente aux amateurs du beau jeu national un double programme exceptionnellement attrayant. Samedi, le jeu se transportera à Maison-Neuve, où le National rencontrera le Cornwall, et dimanche le Car Steel et le Saint-Zotique se rencontreront au parc Thornton, coin Workman et Rosa de Lima, à 3 heures.

Le National recevra le Cornwall pour la première fois, demain après-

midi et cette partie ne peut manquer d'évoquer chez les amateurs, spécialement les anciens, bien des souvenirs agréables. On se rappellera, en effet, que le Cornwall a toujours été un des piliers du jeu national et que les Colts de Factory Town, comme les joueurs de cette industrieuse petite ville furent nommés au temps du populaire Joe Lally, ont toujours été des adversaires redoutables du National. Cornwall est une vraie pépinière de joueurs de crosse et d'athlètes en général, et nous lui devons plus d'une brillante constellation sportive. Le Cornwall a reçu le National le 1er juillet et l'a battu par 9 à 7 dans une rencontre acharnée. On comprend que cette défaite n'ait pas été oubliée du club de "Mon Oncle". Les joueurs, qui compte sur l'encouragement de son matériel de ses partisans pour vaincre. Ils les lui accorderont sans marchander, d'autant plus qu'ils assisteront à l'une des exhibitions les plus acharnées de la saison à Maison-Neuve.

Dimanche, le Saint-Zotique ira rencontrer le Car Steel au parc Thornton. La partie entre deux grands rivaux promet d'être sensationnelle. Le St-Zotique, un moment affaibli par l'absence de quelques joueurs, sera au grand complet, dimanche, et promet à ses partisans de vaincre les leaders de la N. L. U. Cette détermination nous nourrit le capitaine Philippe Lalonde, ambition partagée par tous ses joueurs, de vaincre l'adversaire coûte que coûte, dimanche. On verra donc un duel palpitant d'intérêt.

LE TENNIS

L'Australie compte les deux premiers points — Belle tenue de Jack Wright qui gagne les deux premiers sets.

Une foule de deux mille personnes assistait, hier après-midi, aux parties de tennis qui ont été disputées entre les joueurs australiens et les canadiens, dans la première des trois journées que durera le tournoi éliminatoire pour la coupe Davis. C'est Crocker et Wright, les représentants du Canada, ont tous deux perdu leur simple contre les Australiens Anderson et Patterson.

Ces deux rencontres ont fourni une qualité de jeu comme il est rarement donné d'en voir aux amateurs de tennis. Aussi, l'enthousiasme a-t-il été grand parmi la foule qui se pressait autour des magnifiques terrains en gazon du club Mt-Royal.

Le résultat de la première rencontre, entre Crocker et Anderson, a été de 6-1, 6-2 en faveur de l'Australien. Wright a mieux résisté à son adversaire Patterson que ne l'a fait Crocker. Après avoir pris les deux premiers sets, il a perdu les trois autres, non sans opposer une résistance étonnante. Le résultat a été en faveur de Patterson, de 5-7, 3-6, 6-3, 6-1, 6-3.

Telle qu'annoncée, la première partie a commencé à trois heures précises et Anderson s'est assuré les cinq premières parties dès le commencement des hostilités. C'est en jouant à l'arrière du terrain et en déplaçant son adversaire, que l'Australien a gagné. Plus régulier que Crocker, il le forçait à monter au filet pour le passer ensuite assez facilement. A la sixième partie, Crocker a réussi à gagner son propre service, mais Anderson avait trop d'avance pour que Crocker ait quelque chance dans ce set. Aussi perdit-il la septième partie sur le service de l'Australien et le set par 6-1.

— PARC —
DELORIMIER COURSES
 AOUT 8 AU 15
 7 — jours — 7
 Première course 3 P.M.
 Heure avancée.

Montreal Driving Club Co. Limitée
 Réunion D'ETE

— PARC —
DELORIMIER
 AOUT 8 AU 15
 7 — jours — 7
 Prix d'admission \$1.50
 Taxe et programme inclus

semblé avoir plus de chance. Familiarisé avec le jeu de son adversaire, il pouvait lui résister d'une façon plus efficace. Dès la première partie, il gagnait son service, mais tout aussitôt en prenant le sien, Crocker prit de nouveau le dessus, mais encore une fois, son adversaire prit le sien. Anderson perdit la partie suivante sur le service de Crocker et gagna les trois autres et le set par 6-3.

Au troisième set, Anderson prit la première partie et dut laisser les deux autres à Crocker. Avec un avantage de 2 à 1, Crocker commença à servir, mais perdit son service. Anderson prit cinq parties de suite, le set par 6-2 et la rencontre par 6-1, 6-3, 6-2.

L'avant-dernière partie du dernier set, quelques gouttes de pluie commencèrent à tomber et Anderson se mit à pousser les choses activement. En quatre coups, il prenait la partie. La dernière partie fut une répétition de l'autre avec cette différence que Crocker réussit à faire manquer deux fois son adversaire.

La rencontre entre Wright et Patterson, la deuxième de la journée, a commencé immédiatement après que Crocker ait perdu trois sets consécutifs. Cette deuxième partie a été de beaucoup la plus contestée et Wright s'est affirmé meilleur homme que Crocker. Il a fait une superbe résistance à Patterson et a même pris les deux premiers sets. On aurait cru que la chance favoriserait le joueur canadien, et qu'il compterait une victoire pour le Canada, mais, Patterson s'envola à mesure que les parties des trois autres sets se jouèrent.

Wright débuta plutôt lentement à la première partie qui fut en quelque sorte le portrait de toute cette rencontre, car la victoire était indécise.

Patterson, après avoir eu plusieurs fois l'avantage, finit par compter le coup décisif qui lui donna la première partie. Sur son service, malgré toute la précision qu'il y mettait, Wright perdit par 30-50.

Patterson, avec l'avantage de son propre service, gagna la troisième partie. C'est alors que Wright se servait pour la première partie de ce set. L'autre alla à Patterson, qui menait par 5 à 1. Personne ne s'attendait à ce que Wright gagne ce set; aussi l'étonnement fut-il grand, lorsque, les uns après les autres, le joueur canadien prit les six autres parties et le set par 7-5.

Après un tel ralliement, Wright fut l'objet d'une ovation de la part de la foule.

Les deux joueurs changèrent alors de chaussures car l'herbe humide était très glissante, et la lutte reprit. Patterson a paru quelque peu découragé dans ce second set et il perdit son service à zéro dans la première partie. Il se reprit cependant dans les deux suivantes qu'il perdit, mais non sans beaucoup de difficulté. Wright se serva alors à l'attaque et prit trois parties de suite ce qui lui donnait un avantage de 4 à 2. Après avoir abandonné la partie suivante à Patterson, il prit les deux autres et le second set par 6-3.

Wright, satisfait d'avoir gagné ces deux premiers sets, commença à jouer d'une façon moins brillante. Au contraire, Patterson fit un effort pour s'assurer ce troisième set et le gagna sans aucune difficulté. Il prit la première partie, prit les deux autres, et gagna finalement le set par 6-3.

Les deux joueurs allèrent alors se reposer pour dix minutes. Ce repos fut plus de bien à Patterson qu'à Wright car lorsque le jeu recommença, le joueur australien débuta en gagnant les trois premières parties. La quatrième alla à Wright qui servait alors mais les trois autres furent prises par Patterson et le set par 6-1.

Avant gagné chacun deux sets, les adversaires jouèrent alors très prudemment mais Patterson avait le meilleur et ce jeu. Il prit les deux premières parties, Wright réalisa qu'il ne pouvait gagner sans prendre de chance et se mit à jouer d'une façon très sage. Son service surtout prenait souvent Patterson par surprise et le forçait à renvoyer la balle en dehors des lignes. L'Australien n'était pas à son aise et son service s'en ressentit. Il perdit la quatrième partie, sur son propre service, en ne faisant qu'un seul bon coup. La cinquième partie fut aussi gagnée par Wright qui ne concéda à son adversaire qu'un seul point au premier coup joué. Ce fut la dernière partie que Wright gagna. Patterson réussit à prendre les quatre suivantes, le set par 6-1, et la rencontre par 5-7, 3-6, 6-3, 6-1, 6-3.

Ce qu'il y a eu de remarquable surtout dans cette rencontre, ce fut le service extraordinairement rapide de Patterson. Lorsqu'il passait sa première balle, les specta-

teurs étaient sous l'impression qu'elle traversait le filet, tant elle était rapide. Wright était forcé de se placer à cinq pieds en arrière du dernier salon pour renvoyer le service de son adversaire. Le joueur de McGill a mieux relevé ce service rapide que Patterson n'a pu le faire avec le sien. Ce qui a beaucoup embarrassé Wright, c'est le coup de revers de Patterson. L'australien renvoie la balle de façon telle qu'il en cache la direction en la frappant sur les lignes de côté, croyons-nous.

Patterson a souvent manqué en montant au filet. C'est là surtout que Wright l'aurait et lorsqu'il l'y avait amené, il le passait en plaçant sur les lignes de côté.

Voici le résultat détaillé des parties:

PREMIERE RENCONTRE

Anderson	444 642 5-6
Crocker	211 414 3-1
Deuxième set	
Anderson	343 417 7-5-6
Crocker	515 245 5-6-3
Troisième set	
Anderson	443 556 4-6
Crocker	265 334 6-2-2

DEUXIEME RENCONTRE

Patterson	944 055 212 102-5
Wright	722 433 444 444-7
Deuxième set	
Patterson	064 231 411-3
Wright	442 454 144-6
Troisième set	
Patterson	447 444 254-6
Wright	625 160 432-3
Quatrième set	
Patterson	647 244 4-6
Wright	425 402 2-1
Cinquième set	
Patterson	444 114 746-6
Wright	016 441 514-3

LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

LIGUE INTERNATIONALE
 A Baltimore: Première partie
 Baltimore

LIGUE AMERICAINE
 A Philadelphie: St-Louis

LIGUE NATIONALE
 A Pittsburg: New-York

ASSOCIATION AMERICAINE
 A Columbus: Milwaukee

Assoc. des Bicyclistes
 Adressez-vous au Service de l'Imprimerie du "Devoir", 336 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone, Main 7460).

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

COMPTABLES
LARUE & TRUDEL
 COMPTABLES INCORPORÉS
 (Chartered Accountants)
 LaRUE, TRUDEL & PICHÉ
 Syndics et Liquidateurs
 517, Edifice Insurance Exchange
 MONTREAL.
 Bureau à Québec: 71, rue Saint-Pierre

ARTHUR LALONDE
 AVOCAT, PROCUREUR, ETC.
 Etudes Forest, Lalonde, Coffin et Rivard
 Edifice du Crédit Foncier — Montréal
 Résidence, téléphone: Est 2281

ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND
 AVOCATS
 Tél. Main 5164 30, rue St-Jacques
 P. St-Germain, LL. L., Guérin, LL. L.
 P. Panet-Raymond, LL. L.

JEAN-C. MARTINEAU
 AVOCAT ET PROCUREUR
 Imm. Verallées, 80, rue Saint-Jacques
 Montréal
 Tél. Main 0140

MAURICE DUPRE, LL. L., C.R.
 AVOCAT ET PROCUREUR
 de l'Étude
 Fitzpatrick, Dupré Gagnon et Parent
 111, COTE DE LA MONTAGNE
 Téléphone 212 et 213
 QUEBEC

RAYMOND GOGIN, B. A. LL. L.
 AVOCAT
 30, St-Jacques Tél. Main 4062

ARTHUR LARAMEE
 AVOCAT
 180, rue Saint-Jacques Montréal

RELIEURS ET REGLEURS
VILLEMAIRE & FRERE
 REGLAGE ET COUVERT A FEUILLES
 MOBILES DE TOUT GENRE
 Main 1735 27, Notre-Dame E

RELIEURS & REGLEURS
 VILLEMAIRE & FRERE
 REGLAGE ET COUVERT A FEUILLES
 MOBILES DE TOUT GENRE
 Main 1735 27, Notre-Dame E

PEINTRE
 Téléphone Clival 2038w
Arthur Hamel
 Entrepreneur-peintre
 Tout travail exécuté avec soin et promptitude.
 5710 rue Charlemagne, Montréal

POSTES DE RADIO EMETTEURS

Jours et heures (heure de l'Est) des émissions des postes d'Amérique. — Le trait indique que le poste est silencieux. Voir tous les lundis et jeudis cette liste mise à date.

Postes et endroits	Mètres	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
CFCN, Calgary, Alta.	440			12:00-2:00	
CFCF, Montréal, Qué.	411	12:45-1:40	12:45-1:40	12:45-1:40	
CHYC, Montréal, Qué.	410		7:15-11:30		6:00-7:00
CKAK, Montréal, Qué.	425	7:30-10:30		6:30-10:30	3:30-4:30
CKDC, Vancouver, B. C.	410	11:30-12:30	11:30-12:30	11:30-12:30	
CKY, Winnipeg, Man.	450	9:15-11:00	9:15-11:00		8:00-9:00
CNRO, Ottawa, Qué.	435			6:30-7:30	
CYB, Mexico, City, Mex.	370	10:00-12:00		9:30-10:00	
CYI, Mexico City, Mex.	510		11:00-12:30		
CYX, Mexico City, Mex.	530		9:00-10:30		
KDKA, P. Pittsburg, Pa.	520	6:30-11:00	6:30-9:00	6:30-9:00	7:30-8:30
KFAF, Denver, Colo.	360	9:30-10:15	10:00-11:30	10:00-11:30	
KFGZ, Berrien Springs, Mich.	285	10:00-11:00			8:45-10:45
KFI, Los Angeles, Calif.	469	9:45-2:00	9:45-3:00	9:45-3:00	9:45-2:00
KFKX, Hastings, Nebr.	341	10:30-12:00			
KFN, Shenandoah, La.	266	8:30-10:00	8:30-10:00	8:30-10:00	7:30-8:30
KFOA, Seattle, Wash.	455		11:00-12:00		
KPPT, Salt Lake City, Utah	268		11:00-12:00		
KGO, Oakland, Calif.	312	11:00-12:00	11:00-12:00	11:00-4:00	
KGU, Honolulu, Hawaii.	360	1:00-2:30	1:00-2:30	1:00-2:30	1:00-2:30
KGW, Portland, Ore.	492	1:00-2:00	1:15-12:15	1:00-3:00	
KHJ, Los Angeles, Calif.	395	1:00-1:01	1:00-1:01	1:00-1:01	11:00-1:00
KLX, Oakland, Calif.	509		11:00-1:00		
KPO, San Francisco, Calif.	428	11:00-2:00			11:30-1:00
KSD, St-Louis, Mo.	543		9:00-10:00	9:00-10:00	
KYW, Chicago, Ill.	536	8:00-11:30	7:00-12:30	8:00-10:30	
NAA, Radio, Va.	435	6:45-8:40	8:05-8:40		
PWX, Havana, Cuba.	400		8:00-9:00		8:30-11:00
WBW, Columbus, O.	425	8:10-9:30		7:00-8:00	8:10-9:30
WBFR, Staten Island, N.Y.	523		8:00-9:00		
WBVA, Columbus, O.	423		8:00-9:00		
WBWR, Staten Island, N.Y.	523	8:10-9:30		7:00-8:00	8:10-9:30
WBT, Charlotte, N.C.	360	8:30-9:30		6:30-7:30	
WBZ, Springfield, Mass.	337	6:00-6:40	6:00-10:00	6:10-9:00	8:00-9:30
WCAE, Pittsburg, Pa.	462	8:30-11:00		8:30-9:30	6:00-7:00
WCAJ, Univ. Place, Neb.	283		10:00-11:00		

Les injustices les plus communes dans les affaires

Double base des affaires: probité et spéculation - Injustice de certains raisons sociales fictives - La vente de valeurs aléatoires - Les abus qu'entraîne notre loi des faillites.

Le cours de M. Alexandre Gérin-Lajoie à la Semaine sociale des Trois-Rivières.

Les Trois-Rivières, 14. — Le cours de ce matin à la semaine sociale a été donné par M. Alexandre Gérin-Lajoie, chef du contentieux de la Banque canadienne nationale et professeur à l'Université de Montréal.

M. Gérin-Lajoie a traité des injustices les plus communes dans les affaires. Nous donnons de larges extraits de ce cours intéressant:

Les affaires reposent sur une double base: la probité et la spéculation. La probité qui se recommande à tout chrétien, est particulièrement requise dans les relations d'affaires à raison de la rapidité qui marque les opérations commerciales et où l'on doit, par conséquent s'en rapporter dans une grande mesure à la conscience des intéressés. Quant à la spéculation, elle est l'arme même du commerce. "Un commerçant spéculé comme il respire", a dit Lucien Pomier dans l'Explication de notre temps. En effet, il n'y aurait pas de marchands, s'ils n'avaient le droit de compter faire des profits, c'est-à-dire de revendre plus cher qu'ils n'ont eux-mêmes achetés.

Mais que dire de la spéculation de celui qui n'étant pas commerçant achète des stocks et les entrepose pour les revendre au bon moment? Voilà une spéculation que rien ne rachète et elle paraît bien devoir être qualifiée d'injustice usuaire, que l'on a définie: "le bénéfice fait sans frais, sans travail, sans risque".

A plus forte raison, la spéculation sera-t-elle condamnable lorsque l'opération, au lieu de s'effectuer réellement se fera par de simples ordres sur marge à des courtiers, comme la chose se pratique couramment. Ces opérations, que le législateur considère légales à raison de l'obligation réelle qu'impose l'acheteur de prendre le vrai et le vendeur de le faire n'en sont pas moins en pratique de véritables opérations de jeu.

La facilité qu'ont les particuliers de se mettre à l'abri de la responsabilité personnelle, au moyen de raisons sociales fictives ou successives constitue l'une des injustices les plus fréquentes dans le petit commerce. Ainsi il arrive fréquemment qu'un individu liquide ses affaires et reprenne ensuite sous le nom de sa femme. Il est très difficile, à cause des intermédiaires dont il se sert, d'attaquer la légalité de la transaction. En réalité, c'est lui qui continue l'entreprise et qui est vraiment le chef. Légalement il est un insolvable et les créanciers ne réussiront jamais à saisir son salaire, qu'il sera censé recevoir de sa femme en pension et en différents services.

On bien encore, voulant même éviter les risques du prête-nom, le commerçant malhonnête se servira d'une création impersonnelle sous forme d'une compagnie à fonds social et à responsabilité limitée, responsabilité si limitée qu'elle est souvent inexistante en fait. S'il se manifeste des injustices dans le petit commerce, combien s'en produisent et sur une échelle autrement plus grande dans le haut commerce, notamment à raison du fonctionnement des compagnies importantes.

Sans doute, les compagnies à responsabilité limitée sont indispensables dans le monde économique moderne. C'est grâce à la création de ces réservoirs de capitaux qu'est dû le développement de la grande industrie.

Le double caractère de ces corporations, à savoir, l'anonymat des propriétaires et leur responsabilité limitée à leur mise, rend d'autant plus importantes les fonctions des administrateurs. C'est d'eux que dépend le sort de la compagnie, c'est-à-dire d'une foule anonyme qui a reposé en eux sa confiance.

Ces administrateurs jouent un rôle de fiduciaire qui repose sur une vieille doctrine du droit anglais, celle du Trust. Doctrine essentiellement à base d'une vertu fondamentale: le sens de la responsabilité.

A cette crise de la responsabilité se rattache également la très grande injustice qui résulte, à la fois pour la société et les particuliers, de l'extrême facilité avec laquelle les capitaux disponibles du pays et, par conséquent l'épargne, sont drainés dans des entreprises qui les absorbent avec empressement et les retiennent avec une tenacité correspondante.

A la faveur de la publicité qui, au cours de la guerre, a familiarisé toutes les classes de la société avec les émissions d'obligations, des vendeurs de valeurs, sinon fictives du moins trop aléatoires, obtiennent beaucoup trop facilement les épargnes des gens qui n'y regardent pas de très près, une valeur de tout repos et celle qui ne l'est pas. Il n'en serait pas ainsi si l'agent réalisant qu'il a un rôle de confiance à jouer à raison de la nature des produits qu'il écoulé et qui n'ont pas une valeur visible, avait à cœur d'assumer toute la responsabilité de son rôle.

Il a été fait une tentative par notre législateur, l'an dernier, de remédier en partie à ce mal en édictant un de ces "blue sky laws" qui ont pour but de rendre aussi claires, aussi limpides qu'un ciel bleu les émissions d'actions et d'obligations dans le public. Les aventuriers auront ainsi peut-être plus de difficultés à récolter dans le champ de la crédulité populaire leurs injustes profits, mais l'injustice subsistera ici comme ailleurs tant que les hommes n'auront pas la conscience de leur responsabilité professionnelle et l'énergie voulue pour en remplir les obligations.

LA CRISE DU CREDIT

Charles Gide a défini le crédit "l'échange d'une richesse présente contre une richesse future". Historiquement, donc inexistante. Stuart Mill a dit aussi: "Le crédit n'est que la permission d'user du capital d'autrui".

Il n'y a donc pas deux capitaux mais, d'un côté le capital même, et de l'autre la reconnaissance de l'emprunt du capital. C'est parce qu'on oublie le caractère du crédit, en s'imaginant que la reconnaissance de l'emprunt, qui prend la forme d'un titre de crédit, constitue aussi du capital, que l'on tombe si facilement dans des crises de crédit.

Assurément, le crédit est créateur de richesses, il en est un excellent agent, mais il n'est pas la richesse même. Autrement, l'on arriverait à ce résultat absurde que pour doubler la richesse d'un pays, il suffirait que la moitié des citoyens prêtent leurs biens à l'autre, ceux-ci donnant des billets en retour: ce serait trop commode. Puissance très grande que le crédit, mais combien fragile. Les emprunteurs de tous temps et de tous pays qui se sont trouvés ruinés par le crédit composé, dit Gide, un long martyrologe. C'est qu'en effet, tous se croient destinés à faire surgir de terre par le crédit, comme d'une roche l'eau miracle, leurs biens qui seront leur richesse de demain. Tous tendent la main pour avoir du capital d'autrui et presque tous l'obtiennent.

La cause première? Elle est universelle: l'appât au gain, le désir soudain de faire plus et de faire mieux quand on faisait assez. C'est l'un des aspects les plus irritants de la faillite du crédit qu'elle a son origine presque toujours dans un établissement alors prospère ou du moins bien assis. On ne prête pas aux insolubles.

Dans le monde des grandes affaires, le crédit fait des choses admirables et crée des fortunes. Mais il est la cause aussi d'immenses infortunes. Tout effort tendant à les atténuer mérite considération. La loi y aide-t-elle? On se le demande.

LA CRISE DE L'HONNEUR PROFESSIONNEL

Quand le commerçant est à bout de souffle et de crédit, il ne lui reste que la faillite. Autrefois le mot équivalait au déshonneur. Ceci était parfaitement vrai de la France, pays de fortes traditions commerciales. "Préfère l'injustice à la bêtise", dit un proverbe. Bêtise aux yeux de plusieurs que l'honneur à défaut de délicatesse en affaires. C'est cet esprit qui paraît avoir prévalu à l'origine de notre loi actuelle de faillite, dont les auteurs, plutôt que de s'en remettre à une mentalité déprimante, auraient mieux fait de se rappeler que "dans la société commerciale, dans la nature l'instinct du moindre effort fait que les agents de destruction trouvent plus de complaisances que les agents d'améliorations".

A venir jusqu'à quatre ou cinq ans, la faillite d'un particulier, qui s'effectuait en vertu d'une loi provinciale, dont l'esprit cadrait avec notre système juridique à base de droit romain, n'était pas le déshonneur du commerçant de rester responsable envers ses créanciers. La faillite, qui est essentiellement une liquidation, c'est-à-dire la réalisation d'un actif pour le bénéfice des créanciers, n'était pas un mode d'extinction des obligations. Grâce au législateur fédéral, on en a fait un. Un particulier se libère maintenant de ses dettes aussi absolument qu'une corporation. On comprend qu'une création artificielle qui repose essentiellement sur un conglomérat de capitaux tombe à rien lorsque les capitaux sont disparus ou ont été distribués aux créanciers. Mais pourquoi en serait-il ainsi des particuliers?

Les abus les plus criants qui se rattachent à la crise de l'honneur professionnel viennent de ces deux sociétés introduites par notre loi fédérale de faillite, 1919: la composition et la libération forcée des dettes.

On pourrait multiplier les exemples. Une composition s'effectue, pour un montant nominal grâce à la complicité de quelques-uns des principaux intéressés, au détriment de ceux qui n'ont pas l'opportunité de se refaire autrement. La cour, rendue benévole à l'égard des débiteurs depuis que le législateur s'est obligé à reconnaître le principe de la libération, ose rarement se refuser à donner sa ratification. Puisque la majorité apparente le veut, il n'y a qu'à s'incliner! L'incroyable fétichisme du principe majoritaire dans tous les domaines, et qui glorifie la bêtise au détriment de la saine doctrine et favorise l'éclosion des pires injustices!

Mais il y a encore mieux que le principe de la composition forcée des dettes dans notre loi. Il y a celui de la libération pure et simple des débiteurs, même lorsque ceux-ci n'ont absolument rien à offrir à leurs créanciers. La cour, qui a à discrétion en la matière, se laisse trop souvent guider par des questions purement sentimentales et il en résulte des libérations vraiment scandaleuses. On voit des individus s'assurer au préalable la libération de toutes dettes avant de se lancer dans des entreprises payantes, déjà amorcées, et où ils refont en très peu de temps une fortune qui aurait suffi à indemniser leurs créanciers. Principe démoralisant et qui est une prime offerte à l'incompétence et à l'incurie, pour ne pas dire à la malhonnêteté. De l'adage du vieux droit français "donnant donnant", tous pourront maintenant se moquer.

LEGISLATION INJUSTIFIABLE

Rien ne justifie le législateur d'avoir admis ce principe dans nos lois. On a osé pas prétendre, certes que l'Etat, indifférent sinon athée en matière religieuse, doit intervenir en vertu d'une soi-disant

bienfaisance. La charité, qui est beaucoup plus que la bienfaisance, ne s'impose pas. Obligation morale, elle relève d'une autorité devant laquelle l'Etat doit s'incliner. D'ailleurs, la saine doctrine sociologique enseigne qu'en matière de justice commutative l'Etat ne doit pas faire servir sa puissance, sauf cas d'urgence nationale, autrement que pour en assurer l'application ou l'exécution. Comme il s'est produit dans diverses contrées européennes, au cours des années récentes, une réaction politique dans le sens de l'autoritarisme et de l'autorité, ainsi dans le domaine des affaires, au lieu de donner plus de latitude à l'instinct de paresse et de jouissance qui constitue le fonds toujours si fertile de la nature humaine, serait-il à propos de provoquer une réaction énergique dans le sens de la responsabilité et de l'honneur professionnel, dont le travail constant, le travail consciencieux, le travail de l'honnête homme est l'assise indispensable.

LES PROPRIETES ALLEMANDES

LE CONSUL ALLEMAND A MONTREAL DEMANDE AU GOUVERNEMENT FEDERAL LA RESTITUTION A SES CO-NATIONAUX DES BIENS SAISIS PENDANT LA GUERRE

Ottawa, 14. (S.P.C.) — On apprend que le consul général allemand à Montréal a demandé officiellement au gouvernement que les propriétés allemandes saisies au cours et après la guerre par le Canada soient rendues à leurs propriétaires. On étudie la question, mais il est peu probable qu'on prenne une décision avant plusieurs mois.

Le gouvernement allemand a suggéré, dit-on, que ces propriétés soient retournées parce que le plan Dawes est en opération et que le Canada en retirera des annuités.

Un certain nombre de demandes ont aussi été faites dans l'intérêt des Allemands qui sont dans une situation financière sérieuse pour que leurs propriétés personnelles leur soient rendues. Mais la politique du gouvernement est de refuser de telles demandes.

Le montant total des propriétés allemandes saisies par le gouvernement canadien est d'environ 18 millions, mais on ne sait pas quel montant on en retirera. Il reste à considérer plusieurs cas dont \$1,600,000 sont en litige avec les Etats-Unis et entre 2 et 3 millions avec la Grande-Bretagne.

Du montant de ces saisies de propriétés allemandes, 6 millions ont été versés à des Canadiens pour rembourser des réclamations de guerre. Les deux réclamants les plus considérables qui ont été payés sont la Thompson Shipping Co., de St-Jean, N.-B., pour \$1,350,000, en remboursement de navires saisis en Allemagne, et la Massey-Harris Co., pour un montant de \$2,200,000 en remboursement de fabriques saisies à Berlin et à Budapest.

MEME DEMANDE A WASHINGTON

Washington, 14. (S.P.A.) — L'ambassadeur allemand à Washington a présenté une requête officielle au secrétaire Kellogg, demandant le retour à leurs propriétaires des valeurs saisies au cours de la guerre. Quoique le texte de la demande n'a pas été rendu public, on dit que le gouvernement allemand fait remarquer que les Etats-Unis profiteront du plan Dawes et qu'on croit le temps venu de régler cette question des propriétés saisies au cours de la guerre.

Malvy est parti pour Madrid

Paris, 14. — Le député Malvy, qui a négocié l'entente avec l'Espagne contre Abd-el-Krim, est parti pour Madrid. On dit que ce voyage est fait dans le but de convaincre le gouvernement de changer la méthode de présentation des termes de paix au chef rifain.

Dans leur mode de présentation de leurs termes de paix, la France et l'Espagne traitent Abd-el-Krim comme un rebelle, tandis que ce dernier veut être considéré comme chef d'une nation ennemie; c'est-à-dire qu'il veut d'abord faire reconnaître son indépendance. Aussi la mission de Malvy est-elle de convaincre l'Espagne à changer en conséquence le mode de présentation des termes de paix. Afin de ne pas continuer la guerre inutilement, le gouvernement français serait disposé à participer à une conférence officielle pour discuter avec les Rifains.

Représentation de la Passion à Saint-Jérôme

La représentation de la Passion qui sera donnée à Saint-Jérôme tous les dimanches pendant août et septembre, à partir de dimanche prochain le 16 s'annonce l'un des événements les plus intéressants dans toute la province de Québec. Il en a coûté un travail énorme pour la préparation de cette grande représentation à laquelle assisteront plusieurs milliers de personnes venant de toutes les parties de la province et des Etats-Unis.

La pièce est en cinq actes et 23 magnifiques tableaux et l'on s'est procuré des costumes splendides et coûteux, absolument parfaits au point de vue historique, pour la troupe de plus de 500 figurants. La salle où sera donnée la représentation peut contenir de trois à quatre mille personnes assises. Le chemin de fer Canadien a pris des dispositions spéciales pour pourvoir, avec son train de 7h. 25 du matin (heure normale de l'est) de la gare Viger, Montréal, à l'affluence des voyageurs. Un autre train partira de cette gare à 8h. 30 du matin. La représentation durera de 1 h. 30 de l'après-midi jusque vers 8h. 30 du soir et le train qui partira de Saint-Jérôme à 9 h. 23 du soir sera aménagé de façon à loger les voyageurs de retour.

On peut se procurer les billets d'admission à la représentation chez Willis and Co. Ltd, 580, rue Ste-Catherine ouest, et chez Raoul Vennart, 340, rue Ste-Catherine est, et les billets de chemin de fer au bureau de l'inspecteur Ainey, 143, rue Saint-Jacques, téléphone Harbord 4211. (rec.)

Près de sept cents océaniques

DEPUIS L'OUVERTURE DE LA NAVIGATION 698 PAQUEBOTS ONT ACCOSTE A MONTREAL CE QUI EST UNE AUGMENTATION DE 181 SUR L'ANNEE DERNIERE.

Du jour de l'ouverture de l'écluse à la navigation au 8 août, 698 océaniques d'un tonnage global de 1,986,457 tonnes sont venus au port de Montréal. Pendant la période correspondante, l'année dernière, il était venu ici 517 océaniques, d'un tonnage global de 1,829,185 tonnes.

ECHOUEMENT DU TORONTOLITE

Le nom du Torontolite, de l'Imperial Oil Company, est à ajouter aux noms des victimes de la "Traverse du Sud". Ces jours derniers, en effet, le Torontolite s'est échoué près de la boué 71, au commencement de la "Traverse". C'est la cause de l'accident. Un autre navire, le Gissy, s'est aussi endommagé en remorquant le cours du Saint-Laurent. Le Gissy a frappé un récif près du cap Chat.

L'ASCANIA APPAREILLE

L'Ascania, de la compagnie Cunard, partira demain avant-midi pour Plymouth, Cherbourg et Londres. Ce paquebot aura cent passagers en cabines et cent vingt-cinq en troisième. M. J.-A. Picard, de Montréal, et Mme D.-R. Dupuis, de Toronto, sont au nombre des passagers de l'Ascania.

A BORD DU MONTROYAL

Sir George McLaren-Brown, géant européen du chemin de fer du Pacifique Canadien, se rembarque pour Liverpool aujourd'hui. Il fait la traversée à bord du Montroyal, qui part de Québec cet après-midi. Sir George est venu au pays pour assister aux funérailles de l'ancien président de la "Canadian Pacific Steamship Limited", M. G.-M. Bosworth. Pendant son séjour ici, on l'a nommé directeur de la "Canadian Pacific Steamships Limited, à la place de feu sir Thomas Fisher.

Parmi les passagers du Montroyal, se trouvent aussi sir Edward B. James, directeur anglais de l'Imperial Tobacco Company, lady James et leur deux filles, M. Melville-A. Jamieson, gérant du bureau du Montreal Star à Londres, M. A. Martel, de Saint-Jean d'Iberville et M. A. Champagne, d'Ottawa.

LE NOUVEAU SERVICE MONTREAL-GLASGOW

Le Doric, de la compagnie White Star-Dominion partira au lever du jour, demain, et commencera la première traversée de son nouveau service direct Montréal-Glasgow. Un autre paquebot de la compagnie White Star-Dominion, le Regina, est affecté à ce nouveau service.

A la fin de la saison, le Doric, sera affecté au service Halifax-Queenston-Liverpool. Le Megantic, un autre paquebot de la White Star-Dominion, sera affecté au service Portland-Halifax-Glasgow-Liverpool pendant la saison d'hiver.

LE MOUVEMENT DES NAVIRES

Le Montcalm, du Pacifique Canadien, doit arriver à Montréal ce soir. Ce paquebot, qui vient de Liverpool, fait escale à Québec aujourd'hui.

L'Aurania, de la compagnie Cunard, doit arriver à Québec samedi matin et à Montréal samedi soir. Ce paquebot vient de Liverpool et de Belfast.

Le Megantic, de la compagnie White Star-Dominion, doit arriver à Québec demain après-midi et à Montréal dimanche soir. Ce paquebot vient de Liverpool et de Belfast.

L'Antonia, de la compagnie Cunard, doit arriver à Québec samedi soir et à Montréal dimanche soir. Ce paquebot vient de Southampton, de Cherbourg et de Queens-town.

L'Empress of France, du Pacifique Canadien, doit arriver à Québec à trois heures cet après-midi. Ce paquebot vient de Hambourg, de Southampton et de Cherbourg.

L'Aquitania, de la compagnie Cunard, arrive à New-York aujourd'hui. Ce paquebot vient de Southampton et de Cherbourg.

Le Cristobal, de la "Panama R.R. S. S. Co.", doit arriver à New-York aujourd'hui.

Le Drottningholm, de la "Swedish-American Line", doit arriver à New-York cet après-midi ou ce soir.

Le Veendam, de la "Holland-America Line", doit arriver à New-York samedi matin.

L'America, des "United States Lines", doit arriver à New-York demain matin.

Le California, de la compagnie Cunard, doit arriver à New-York dimanche matin. Ce paquebot vient de Liverpool.

Le Carmania, de la compagnie Cunard, doit arriver à New-York dimanche après-midi. Ce paquebot vient de Glasgow.

Le Conte Rosso, de la "Lloyd Sabaudia Line", doit arriver à New-York lundi matin.

Le Minnekahda, de l'"Atlantic Transport Line", doit arriver à New-York lundi matin.

L'American Legion, de la "Munson S. S. Line", doit arriver à New-York lundi matin.

Le Cedric, de la compagnie White Star, doit arriver à New-York lundi après-midi. Ce paquebot vient de Liverpool.

Le Majestic, de la compagnie White Star, doit arriver à New-York mardi matin. Ce paquebot vient de Southampton.

Qui succédera à l'inspecteur Ainey?

Les candidats les plus en vue au poste de l'inspecteur Ainey sont le capitaine Morin, du poste no 14 et le capitaine Bélanger, du poste numéro 1.

TELEPHONE EST 8000

Samedi chez Dupuis

Vente de 600 Chemises en Broad-cloth anglais à Rayures Satinées

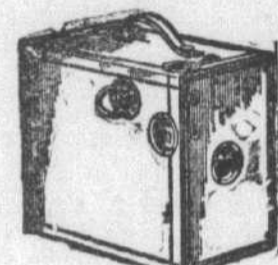
2.95

Messieurs! Vous qui connaissez et appréciez les belles chemises, cette vente s'adresse à vous. Nous vous offrons, samedi, ce qu'il y a de plus désirable en fait de tissus, de dessins et de confection à un bas prix sans égal. C'est une aubaine comme il s'en voit rarement. Il y a aussi des chemises en triss rayon de nuances unies: gris, mauve et crème, avec faux-cols souples pour r appareiller. Toutes parfaites. Différentes longueurs de manches. Encolures: 14 à 17 et qu elques 13½. Notre prix de vente .. 2.95



UN AUTRE LOT DE CAMERAS EASTMAN (dimensions des photos, 2¼ x 3¼) à .99

Aux mêmes conditions qu'à notre dernière vente. Il suffit d'acheter 12 pellicules (films) à .20 chacune. (Prix ordinaire .25) et vous obtiendrez l'un de ces cameras de 2.85 à .99. Pas de commande postale, téléphonique, ni contre remboursement (C.O.D.) Dupuis Frères - Au rez-de-chaussée.



300 Complets à deux Pantalons pour Hommes et Jeunes Gens

Samedi 26.50

Ordinairement ils se vendent jusqu'à 37.50

Une offre remarquable par le nombre, la qualité et le bas prix.

Ce qu'il y a de plus nouveau en fait de modèles - à devant simple ou croisé, coupe anglaise ou ordinaire. Et ce qu'il y a de plus recommandable en fait de tissus:

Worsted ou tweed anglais bleu à fines rayures, ou brun mélangé. Confection soignée, ajustement parfait. Venez choisir votre nouveau complet d'automne demain à ce prix de vente 26.50

Et une Vente de Cravates à .79 chacune

1200 cravates nouvelles de la saison, en crêpe soie et laine, soie italienne, 3 pour 2.25 soie foulard anglaise, etc., dans un grand choix de dessins et de nuances.

Ce sont des cravates que vous payez ordinairement 1.30 et 1.50. Prix de vente, samedi, chacune .. .79 Dupuis Frères - Au rez-de-chaussée.

Complets en Serge "Fox" à 2 Culottes 9.95

Précisément ce qu'il faut aux écoliers et collégiens. Modèle Norfolk, en serge chevoté "Fox" bleu marin, pour garçons de 9 à 17 ans. Spécial .. 9.95

Aussi complets en herringbone gris tout laine à 12.95

Dupuis Frères - Au premier.

3 Spéciaux pour Garçons

BLOUSES, .89 Blouses de coupe parfaite; poche sur le côté; manchettes à un bouton; âges: 6 à 16 ans .. .89 CASQUETTES, .59 Casquettes en tweed; modèle à huit pointes; avec visière et doublure de belle qualité .. .59 CRAVATES, .29 Cravates en tricot de soie rayon; forme étroite; spécial .. .29 Dupuis Frères - Au rez-de-chaussée



Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

Rues Ste-Catherine, Demontigny, St-André et St-Christophe. J.-N. Dupuis, Président Albert Dupuis, Vice-Président A.-J. Dugal, Dir.-Gérant

OUVERTS JUSQU'A 10 HEURES LE SAMEDI SOIR